

LA NATURE AVANT TOUT



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Rapport d'activité 2020

France Nature Environnement Centre-Val de Loire
3 rue de la Lionne, 45000 Orléans
fne-centrevaldeloire.org / contact@fne-centrevaldeloire.org
Tél. : 02 38 62 78 57

Édito

**SAMUEL SENAYE / PRÉSIDENT DE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE**



Une année charnière

L'année 2020 est celle d'une société meurtrie devant se soumettre et s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire mondiale. Cette crise nous touche individuellement. Elle irrigue tous les territoires et bouleverse les dynamiques des différentes activités sectorielles.

Dans ces circonstances inédites qui perdurent, les enjeux environnementaux et climatiques restent cependant primordiaux, et deviennent chaque jour de plus en plus prégnants en terme d'urgence. On parle désormais d'un possible dépassement de l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C des accords de Paris dès la fin de cette nouvelle décennie. Par ailleurs, les alertes s'amplifient quant aux effets d'accélération de l'érosion de la biodiversité.

Au sein de notre pays, la loi « Climat » et la 3^{ème} édition décennale de la Stratégie Nationale Biodiversité en cours d'élaboration peuvent-elles être véritablement à la hauteur de la situation ? À l'échelle internationale, quelle réelle coordination opérationnelle possible pour inverser les tendances ?

L'heure ne peut plus être celle de la volonté affichée ou de nouveaux décalages d'échéances dans l'atteinte des objectifs, mais bien celle d'une prise de décision collective et responsable, associant des moyens dimensionnés en conséquence, et une organisation efficace, pour obtenir des résultats tangibles à court terme sur le terrain.

L'heure [...] est bien celle d'une prise de décision collective et responsable

Dans cette année particulière, qui apparaît comme charnière pour les directions globales qui pourront effectivement être mises en œuvre, notre réseau fédéral a su garder sa vigilance de mobilisation, notamment sur les enjeux de la qualité de la ressource en eau, et ceux d'un aménagement du territoire devant intégrer pleinement la préservation et la restauration de notre biodiversité patrimoniale. Nous sommes sur ce sujet tout particulièrement investis sur les questions de déploiement des énergies renouvelables dans notre région.

2020 a également vu la concrétisation de notre site « Nature'O'Centre », offrant la visualisation des données naturalistes régionales issues des associations de notre réseau.

Nous entretenons par ailleurs notre démarche active de proposition et déploiement de projets de terrain, de connaissance et de formation.

Nous avons su aussi nous ré-organiser et nous transformer au cours de ces 2 dernières années, pour pouvoir mieux construire et rendre visible notre concertation collective, et ainsi agir de manière amplifiée pour l'appropriation de solutions écologiquement responsables par les différents acteurs.

Sommaire

Notre fédération	6	Dénoncer et empêcher les scandales environnementaux	21
Notre année 2020	8	Renforcer la voix de la nature et des citoyens auprès des décideurs	28
Nos actions	10	Nos finances	40
Défendre la justice sociale et environnementale	12	Nos associations en action	43
Accélérer la transition écologique	15		



NOTRE FEDERATION

Fondée en 1980, France Nature Environnement Centre-Val de Loire (anciennement Nature Centre) est la Fédération régionale des Associations de protection de la nature et de l'environnement en région Centre-Val de Loire. Au travers de ses différentes missions elle s'est donné pour objectifs la protection, la conservation et la restauration de la biodiversité dans une perspective de développement durable.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE, C'EST...

- Une association créée en 1980, agréé APNE en 1984.
- Branche régionale de la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) : France Nature Environnement.
- Organisme de formation depuis 2011, référencé Datadock depuis 2017

16

associations
adhérentes



Éclaireur

15

sujets d'actions et de
positionnements

Vigie de l'environnement

4 865

adhérents et
adhérentes



au mouvement France Nature
Environnement Centre-Val de
Loire, par le biais des associations
membres dans toute la région

En 2020, nos adhérents et
adhérentes ont réalisés

1 000

heures de bénévolat



1

action juridique majeure

contre le projet de déviation de la RD921 et
la construction du nouveau pont de Jargeau.



+ DE 30

bénévoles impliqués au
quotidien

pour défendre la biodiversité
en région Centre-Val de Loire,
former, animer, agir, ...



Une association reconnue

NOS VALEURS

fédéralisme **citoyenneté**
humanisme **solidarité**

- Reconnue d'utilité publique, indépendante de tout pouvoir politique, économique ou religieux.
- Une organisation représentative, au fonctionnement démocratique et à la gestion transparente.



Détentrice de l'agrément **association
de protection de la nature et de
l'environnement** du ministère de la
Transition écologique et solidaire



Labellisée
Don en
Confiance

L'Assemblée générale

Les associations adhérentes se réunissent au moins une fois par an, lors de l'Assemblée générale.

Elles approuvent ou refusent de nouvelles adhésions, entendent les rapports sur l'activité, la situation financière et morale de la fédération, approuvent les comptes de l'exercice clos, votent le budget de l'exercice suivant, délibèrent sur les questions soumises à l'ordre du jour et pourvoient au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration et le Bureau

Les associations ayant fait connaître leur volonté d'être administratrices pour l'exercice à venir lors de l'Assemblée générale ont désigné un titulaire et un suppléant. Ces deux représentants pour chaque association administrative composent le Conseil d'administration (1 voix par association).

A la suite de l'Assemblée Générale, les nommés au conseil d'administration élisent en leur sein un bureau composé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire, de vice-présidents en charge de mission ou représentations et de représentants territoriaux. Les titulaires et les suppléants peuvent se présenter au bureau.

Le CA se réunit au moins 3 fois chaque année et le bureau au moins 10 fois. Le bureau est en charge de l'administration au quotidien, de l'exécution et de la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration.

L'équipe salariée et la direction générale

L'équipe rend compte au Conseil d'administration des effets des projets en cours, elle lui soumet des propositions d'évolutions et de nouvelles approches. Elle coordonne le déploiement des projets adoptés avec les associations membres et les partenaires.

Elle est composée de 3 coordinateurs.trices thématiques, d'une directrice et d'une assistante de direction en charge du secrétariat, de la comptabilité et de l'équipe salariée.

Cette dernière s'est vue fortement remaniée en 2020 avec le départ de Jonathan BOURDEAU-GARREL qui après 10 ans de bons et loyaux services a choisi de relever de nouveaux défis au seul bénéfice de l'eau, son sujet de prédilection. Le passage de Lucie LELYON sur les questions de communication et plaidoyer aura été plus court puisqu'elle a cédé aux sirènes de la direction de la communication de la préfecture de Région et du Loiret, après seulement un an de présence à la fédération.

Cyrille CAMUEL et Arnaud DUVAL apportent donc respectivement depuis juillet et novembre un vent de renouveau dynamique qui gonfle bien les voiles du vaisseau fédéral récemment rénové.

Composition de l'équipe salariée

- **Directrice** : Lucile PIERRARD
- **Assistante de direction** : Valérie VERZEAUX
- **Coordinatrice biodiversité** : Daphné MARQUES
- **Coordinateur eau et climat** : Cyrille CAMUEL
- **Coordinateur communication et plaidoyer** : Arnaud DUVAL

Des organes consultatifs

Le groupe des directeurs a travaillé à développer ou consolider des actions collectives coordonnées par la fédération. Il a notamment :

- dessiné les étapes du nouveau projet Objectif MARES en réponse aux appels à projets de l'Office français de la biodiversité et du Plan de relance sur la mobilisation autour de la restauration de la biodiversité ;
- proposé des évolutions pour Objectif climat 2030 afin de favoriser une mise en œuvre rapide des plans d'actions sur les collectivités partenaires ;
- tracé le croquis d'un nouveau programme de formations basé sur les compétences du mouvement à l'horizon 2021-2022.

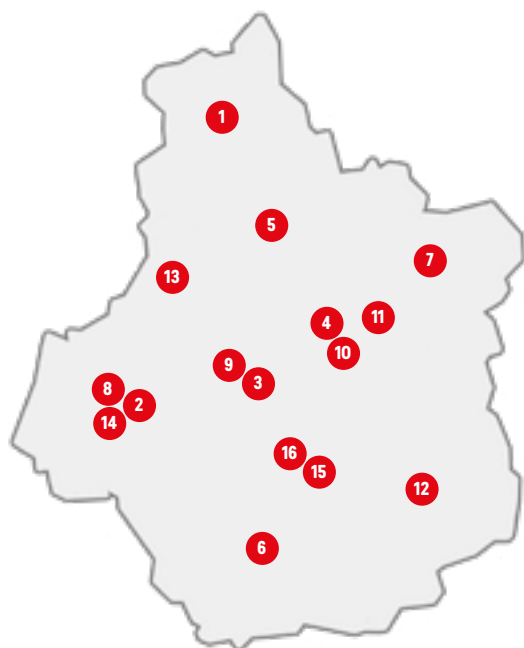
Plusieurs autres groupes de travail ont été actifs afin de développer les projets sur l'année 2020 :

- un groupe sur la gestion et l'exploitation des données naturalistes qui a abouti en 2020 à la sortie de Nature'O'Centre un site de visualisation en ligne de l'ensemble des données naturalistes des associations fédérées impliquées sur ce projet ;
- un groupe de travail sur la méthhanisation à préparé un positionnement fédéral sur la thématique, à porter dans le cadre de la coalition dédiée au sujet, créée pour la COP régionale ;
- deux groupes de travail sur Objectif climat 2030 afin d'ajuster la teneur de l'accompagnement et des animations proposées dans ce cadre aux collectivités ;
- un groupe de travail sur le croisement entre biodiversité et rénovation du bâti.

LE DIALOGUE AU SEIN DE FNE CENTRE-VAL DE LOIRE

France Nature Environnement Centre-Val de Loire entretient une culture du dialogue. Si notre démarche est d'abord d'alerter, c'est dans l'optique de convaincre, de faire des propositions et de trouver des consensus. Nous sommes une des rares associations à être en capacité de porter la transition dans toutes les instances, grâce à notre transversalité et à notre réseau, présent à toutes les échelles territoriales.

L'organisation territoriale



16 associations locales

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 1. AVERN | 9. Loir-et-Cher Nature |
| 2. ANEPE CAUDALIS | 10. Loiret Nature Environnement |
| 3. CDPNE | 11. Mardiéval |
| 4. CERCOPE | 12. Nature 18 |
| 5. Eure-et-Loir Nature | 13. Perche Nature |
| 6. Indre Nature | 14. SEPANT |
| 7. Les Corbeaux Gâtinais Nature | 15. SFO Centre-Val de Loire |
| 8. LPO Touraine | 16. Sologne Nature Environnement |

14 JAN

COPIL Agence de l'eau Loire Bretagne

Dans la continuité des actions menées depuis la signature de la convention cadre, en 2019, FNE Centre-Val de Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne se sont réunies afin de faire le point sur la stratégie des actions à mener pour sensibiliser les acteurs et le public aux enjeux de l'eau en région.

1 FEV

Le retour du sauvage

« Le retour du sauvage », conférence à la médiathèque d'Orléans samedi 1^{er} février à 14h30 avec les naturalistes Jean-Paul THEVENIN, René ROSOUX et Jacques BAILLON pour le CRECIL.

> Lire p31

11 FEV

Séminaire Bio-contrôle

FNE Centre-Val de Loire a acquis une expertise sur les alternatives aux pesticides, notamment via le bio-contrôle, et a eu l'occasion de mettre cette compétence au service du grand public lors d'un séminaire piloté par la fédération

7 MARS

Changement des statuts de FNE Centre-Val de Loire

Une Assemblée générale extraordinaire a clôturé le travail de refonte de la fédération débuté à l'été 2018 en adoptant de nouveaux statuts qui s'articulent avec un nouveau règlement intérieur et une charte de droits et devoirs réciproques entre FNE Centre-Val de Loire et ses membres.

8

9

15 MARS

Plaidoyer ZNT Riverain

FNE Centre-Val de Loire publie ses positions sur les zones de non-traitement, suite à l'arrêté et au décret ayant pris effet début 2020, relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation.

> Lire p.13

18 AVRIL

Assemblée générale dématérialisée

La nécessité de dématérialiser notre Assemblée générale n'a pas empêché l'ANEPE CAUDALIS de rejoindre les 15 associations déjà membres de FNE Centre-Val de Loire.

30 AVRIL

Webinaire Eau

FNE Centre-Val de Loire a organisé un webinaire en ligne sur l'évaluation des masses d'eau. Au programme, les différents objectifs d'atteinte du bon état des cours d'eau, les critères pour évaluer les masses d'eau superficielles et souterraines et la méthode d'élaboration d'un état des lieux.

> Lire p.29

30 AVRIL

Plaidoyer ZNT Cours d'eau

Engagée depuis 2018 pour dénoncer la réduction des linéaires de cours d'eau dans la définition des arrêtés préfectoraux ZNT eau régionaux de 2017, FNE Centre-Val de Loire voit la justice lui donner raison.

> Lire p.22

NOT ANN 20

TRE VÉE 20

17 DEC

Webinaire zones humides

FNE Centre-Val de Loire a organisé un webinaire en collaboration avec la SEPANT et l'ANEPE CAUSALIS sur le thème des zones humides et du milieu agricole. L'objectif de cette rencontre : définir des partenariats possibles permettant de préserver à la fois une activité agricole viable, tout en sauvegardant les milieux humides.

> Lire p.36

23 SEP

Journée régionale IBC

La fédération a présenté la démarche IBC (Inventaire et valorisation de la biodiversité communale) auprès d'une cinquantaine de représentants de communes ou intercommunalités, dans le cadre de la journée régionale organisée par l'ARB (Agence régionale de la biodiversité) et le CEN Centre-Val de Loire (Conservatoire d'espaces naturels) à Tours. Les principales questions émergentes tournaient autour de la possibilité de réaliser des IBC intercommunaux

> Lire p.18

19 NOV.

Réunion du Pôle Faune de l'ORB

Cette année le pôle Faune s'est réuni en visio-conférence. Une vingtaine de personnes ont pu échanger sur les actions menées en 2020 et réfléchir aux pistes d'actions à mettre en place pour 2021 et les années à venir

> Lire p.38

16 NOV

Formation biodiversité en forêt

Une formation en deux temps (théorique puis terrain) auprès des agents techniques d'Unisylva a eu lieu fin 2020. Les échanges ont amené les agents à valider le fait qu'ils doivent être force de proposition auprès des propriétaires forestiers afin de leur présenter une gestion et des aménagements en faveur de la biodiversité, car ces derniers pourraient être intéressés malgré un éventuel surcoût à leur charge.

> Lire p.33

18 SEP

Venue de Bérengère ABBA

Bérengère ABBA Secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité, est passée échanger avec le groupe des directeurs et notre secrétaire Guy JANVROT au sujet du volet qui sera dédié à la restauration de la biodiversité dans le cadre du Plan de Relance.

26 JUIN

Lancement de Nature'O'Centre

Le réseau associatif s'est doté d'un nouvel outil permettant de visualiser l'ensemble des données de nature produites par son réseau sur le territoire régional. 11 associations sont déjà engagées dans le projet pour aider à construire l'outil et à l'alimenter régulièrement.

> Lire p.39

30 JUIN

Réunion Objectif climat 2030

La fédération et la Région se réunissent pour établir un partenariat sur le financement de l'opération Objectif climat 2030. L'opération déjà financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le devient également par la politique de l'eau du conseil régional Centre-Val de Loire.

> Lire p.20

08 JUIL

COP régionale

FNE Centre-Val de Loire a participé à la semaine de la COP régionale afin de présenter aux autres COPérateurs sa coalition « Transition énergétique et préservation de la biodiversité ». L'objectif était de s'informer sur les coalitions existantes et de créer d'éventuels liens entre ces dernières

> Lire p.16

NOUS NE
SOMMES
PAS ASSEZ


LA TERRE VA
BRULER!

CHANGÉONS
LE \$YSTÈME€
PAS LE CLIMAT


IL N'Y A
ES
THS
AITRE



NOS ACTIONS

DEFENDRE

la justice sociale et environnementale

p. 18

ACCELERER

la transition écologique

p. 23

DENONCER ET EMPECHER

les scandales environnementaux

p. 28

RENFORCER

**la voix de la nature et des citoyens
auprès des décideurs**

p. 33

A Great Horned Owl is shown in flight, its wings spread wide, against a blurred background of snow-covered trees. The owl's feathers are a mix of brown, tan, and white, with dark spots on its wings. Its face is white with dark markings around its eyes, which are a bright yellow. The overall tone of the image is cool and wintry.

DEFENDRE

LA JUSTICE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Droit à la mobilité, précarité énergétique, alimentation saine pour toutes et pour tous, pollution de l'air, emploi... La justice environnementale va de pair avec la justice sociale. France Nature Environnement se mobilise pour en être le porte-voix avec l'ensemble du mouvement, mais également bien d'autres acteurs de cette offre de propositions globales.

Respectons les habitants !

Selon le rapport rendu par le ministère de l'agriculture en janvier 2020, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage agricole a augmenté de 24% entre 2017 et 2018. De nombreuses études ont fait le lien entre les pesticides, la contamination des milieux (aérien, aquatique, terrestre...) et le risque pour la santé. Avec l'étalement urbain, de plus en plus de logements jouxtent des zones agricoles traitées avec des pesticides.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la loi impose aux agriculteurs de respecter des distances de sécurité de 5 à 20 mètres, en fonction du type de culture et des produits utilisés, lors de l'épandage de pesticides à proximité d'habitations ou de lieux abritant des personnes vulnérables. Ces distances peuvent être réduites à 5 mètres pour l'arboriculture, jusqu'à 3 mètres pour la viticulture et les autres cultures via l'utilisation de mesures de protection ou dans le cadre de chartes d'engagements approuvées par le préfet

S'engager pour les habitants

Les associations de protection de la nature et de l'environnement en région Centre-Val de Loire, fédérées au sein du réseau France Nature Environnement (FNE Centre-Val de Loire), se positionnent face à ces décisions réglementaires. En premier lieu, elles estiment que l'établissement de distances de sécurité est une mesure insuffisante tant pour la protection des riverains que pour la préservation de notre environnement. L'utilisation de pesticides conjuguée à la monoculture, à la destruction des haies, des jachères et des milieux humides et boisés, a des effets désastreux sur la nature, en réduisant dramatiquement la diversité floristique et en appauvrissant l'alimentation de l'ensemble des espèces. Ainsi, au-delà du pis-aller que sont les zones de non traitement, il est nécessaire de restaurer une agriculture écologique à l'échelle du territoire français, dans une vision globale et prospective des enjeux de protection de l'homme et de la nature.

Prévenir et non guérir

L'État doit appliquer le principe de précaution et prendre toutes les mesures à même d'assurer la protection sanitaire des personnes riveraines de parcelles traitées, en limitant au maximum les possibilités de dérive du produit, via notamment :

- le déploiement d'obstacles physiques, par la plantation de haies ;

- le contrôle du parc de pulvérisateurs (interdiction de vente des pulvérisateurs présentant le plus de risque de dérive) et le soutien à l'équipement de buses anti-dérives ;
- l'information des agriculteurs sur les bonnes pratiques.

Former pour mieux guider

Par ailleurs, en application du 4^{ème} axe du plan national Ecophyto (« former à la réduction et à la sécurisation des pesticides »), l'ensemble des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques doit aujourd'hui suivre une formation. Le contenu de cette formation s'organise selon 3 thèmes, dont l'un est consacré à la réduction de l'usage et aux méthodes alternatives. 574 000 certificats (dont environ 60 % concernent les exploitants agricoles) ont été édités entre 2009 et 2016. Au regard des chiffres d'utilisation des pesticides en France, cet outil n'a pas fait preuve de son efficacité. Il doit être révisé afin d'encourager réellement les acteurs à un changement de pratiques, en s'intégrant dans une logique d'ensemble, avec un soutien financier.

Pour faciliter les changements de pratique, FNE Centre-Val de Loire propose également de diffuser davantage les retours d'expérience des fermes DEPHY, réseau qui rassemble plus de 3 000 exploitations agricoles engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides.

En savoir plus

Retrouvez notre plaidoyer complet sur notre site internet !

www.fne-centrevaldeloire.org

La sécheresse, fléau du XXI^{ème} siècle ?

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses en Europe occidentale dans les prochaines décennies. Ces situations sont d'ores et déjà de plus en plus fréquentes en France : les périodes de sécheresse prolongée, autrefois espacées de 10 à 20 ans, sont devenues la norme, avec 5 années de sécheresse consécutives de 2015 à 2019.

Les ressources en eau douce diminuent considérablement pendant la période estivale : les rivières s'assèchent de plus en plus tôt, les eaux souterraines risquent la surexploitation, menaçant les approvisionnements en eau potable.

70 ans de destruction

Depuis les années 1950, les zones humides ont régressé à cause de la déprise agricole ou du drainage. En Touraine, c'est la moitié des prairies humides qui ont été drainées ou converties en peupleraies. Mais ces destructions ne sont pas les seules causes des sécheresses de ces dernières années. La mise en œuvre des arrêtés de limitation des usages de l'eau est d'ailleurs un bon indicateur de la baisse des débits estivaux des cours d'eau. Si la Loire bénéficie d'une réalimentation par l'eau stockée dans les barrages de Villerest (119 M m³) et Naussac (176 M m³), les volumes relâchés n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de débit d'étiage de ces dernières années.

Des conséquences dévastatrices

La région n'est pas épargnée par les phénomènes récurrents de sécheresse. En août 2019 notamment, la chaleur particulièrement élevée, le manque de pluies et une durée d'insolation excédentaire, ont accentué le déficit en eau. L'humidité des sols a connu des valeurs parmi les plus basses enregistrées pour un mois d'août depuis 1958. Près de 90 % des débits moyens mensuels des cours d'eau étaient en deçà de la moyenne saisonnière. La situation des nappes marquait également un déficit prononcé, avec 80 % des niveaux des piézomètres sous les moyennes de saison. Dans les départements du Cher, de l'Indre et du Loiret, le réseau ONDE, qui présente les données de l'Observatoire national des étiages, a permis de relever un nombre inhabituel d'assecs sur les têtes de bassin.

Les milieux naturels, habitats et espèces, sont les premiers touchés par le manque d'eau. Les conséquences du stress hydrique s'observent sur la végétation : les plantes mettent en œuvre des mécanismes d'adaptation qui affectent leur développement. Les plantes thermophiles, qui ont besoin d'une

température élevée pour vivre, deviennent prédominantes, au détriment des plantes mésophiles, adaptées à un climat tempéré. Les milieux aquatiques terrestres sont les plus affectés, en particulier les espèces végétales hygrophiles et la faune aquatique dont les capacités de reproduction et de survie sont alors en grand danger. L'assèchement prononcé empêche les déplacements de certains organismes vivants, bloque leur cycle de vie et peut provoquer leur mort (alevins de poissons, amphibiens...), déséquilibrant le réseau trophique, c'est-à-dire l'ensemble des chaînes alimentaires d'un écosystème.

En savoir plus

Retrouvez notre plaidoyer complet sur notre site internet !
www.fne-centrevaldeloire.org

Au déficit quantitatif d'eau s'associe généralement une dégradation qualitative : la baisse de la quantité d'eau entraîne une élévation de sa température et une diminution de la quantité d'oxygène dissous. La qualité physico-chimique de l'eau se modifie et affecte l'équilibre biologique du milieu : phénomènes d'eutrophisation, développement de cyanobactéries et d'espèces invasives, modification de la population piscicole et de la végétation.

Face aux sécheresses récurrentes, c'est l'ensemble du cortège faunistique et floristique qui est modifié, parfois de façon irréversible, si les périodes de déficit d'eau sont longues et répétitives. A titre d'exemple, la dernière station d'écrevisses à pattes blanches du Cher (espèce menacée en région) semble avoir disparu suite à la période de sécheresse de 2019.



ACCELERER

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Surexploitées, les ressources naturelles se rarefont. Partout dans le monde, la biodiversité décline. En France, nos villes s'étalent. Les milieux naturels se dégradent, des espèces disparaissent. Nous devons les protéger. Nous demandons à ce que notre pays soit à la pointe de la transition écologique.

Une coalition

Face à l'urgence climatique, l'Accord de Paris sur le Climat a fixé comme objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Dans le même esprit que la COP internationale, la COP régionale mobilise tous les acteurs et les citoyens dans un processus continu de négociation, réévalué tous les deux ans. FNE Centre-Val de Loire a décidé d'apporter son expérience et la force de son organisation en réseau pour contribuer aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique, de limitation des gaz à effet de serre et permettre une transition vers la sobriété énergétique à l'échelle régionale. La fédération coordonne ainsi une coalition sur la biodiversité et la transition énergétique, dans le cadre de la COP régionale.

Six engagements ont été pris dans le cadre de cette coalition transition énergétique et préservation de la biodiversité : la rénovation énergétique des bâtiments, la prise en compte des puits de carbone, et donc des végétaux et enfin le conditionnement pour 4 énergies renouvelables (ENR) d'une meilleure prise en compte de la biodiversité lors de leur installation et de leur fonctionnement. La fédération s'est proposée de coordonner l'ensemble de ces dossiers de manière à rendre cohérentes les actions engagées sur notre région. Nous avons reçu un soutien logistique et financier de la part de la Région, de l'ADEME et de la DREAL, que nous remercions.

Travaux d'isolation sur le bâti

Au printemps 2018, des travaux de rénovation et d'isolation thermique, entrepris dans une résidence comptant 9 immeubles de 4 étages, menaçaient une colonie d'environ 300 couples de martinets noirs, installés dans les coffres des volets roulants. La collaboration étroite entre Loiret Nature Environnement, l'entreprise de menuiserie AFL Foessel et l'ONCFS (maintenant OFB) a permis de concevoir, de fabriquer et d'installer des nichoirs compatibles avec les contraintes d'architecture pour compenser les cavités détruites par la rénovation.

Forts de cette réussite et en nous basant sur la plaquette "Nature et bâti" produite par Loiret Nature Environnement à l'issue de ce travail collectif, nous avons choisi d'élargir

cette problématique en intégrant désormais les hirondelles de fenêtres et quelques espèces de chauves-souris pour faire en sorte qu'en région Centre-Val de Loire, toutes les rénovations par l'extérieur soient réfléchies afin d'accueillir ces espèces. Une réunion avec les acteurs de la filière sera programmée début 2021. Nous espérons ainsi accélérer le développement de conventionnements entre bailleurs sociaux et associations du réseau notamment.

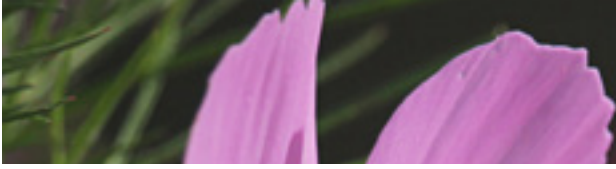
Puits de carbone

L'arbre est un enjeu primordial pour le devenir de notre société, étant l'élément essentiel aux activités humaines par sa capacité à stocker le carbone et à produire de l'oxygène, et ainsi assurer notre survie, mais aussi sur le plan économique, comme matériau, sur le plan patrimonial et culturel par son histoire, sa place dans les traditions et légendes... Un des meilleurs moyens de contribuer à stocker du carbone est donc le végétal arboré. Les enjeux sont à la fois de conserver les arbres en place et aussi de replanter des espèces locales.

Dans un partenariat étroit avec l'Agence régionale de la Biodiversité, nous avons décidé de contribuer au pilotage d'un travail réflexif qui aboutira dans les deux ans à des accompagnements productifs pour tous les acteurs qui voudront intégrer de la végétalisation dans leurs projets (arbres, prairies, arbustes...). Et nous donnerons aussi des moyens et des outils pour conserver le maximum de notre patrimoine vert.

La région Centre-Val de Loire, territoire de la 1^{ère} COP régionale

Après 18 mois de mobilisation, la Région Centre-Val de Loire et ses partenaires ont signé début février le 1^{er} Accord COP régional. Une étape déterminante qui engage vers de nouveaux défis : accompagner toujours plus les projets et massifier la mobilisation !



pour la biodiversité



Conditionner les installations de production d'énergie renouvelable à la préservation de la biodiversité

Les énergies renouvelables quelles qu'elles soient peuvent avoir des effets négatifs sur la préservation de la biodiversité. Les associations étant favorables au développement de ces ENR, il s'agit de travailler avec les différents opérateurs afin de s'assurer en amont qu'elles n'auront pas d'impact ou bien de valider des compensations dans divers cas contradictoires.

Aujourd'hui, s'il existe un certain nombre de règles, il est évident qu'elles sont souvent insuffisantes pour

Quatre ENR ont été identifiées dans un premier temps : méthanisation, bois énergie, photovoltaïque et éolien.

Pour chacune, nous avons mis en place un groupe de travail interne qui a élaboré dans chaque cas un cahier des charges, suite aux premières recherches poussées de la part de nos permanents.

Pour la méthanisation, nous avons rejoint la coalition GRDF qui réfléchit à diverses problématiques autour de ce sujet. Nous avons choisi de participer en demandant la concrétisation d'un label qui serait le garant d'une installation réussie.

Pour le bois énergie, après avoir échangé avec Fibois Centre-Val de Loire (anciennement Arbocentre), nous avons décidé de nous diriger vers les maîtres d'ouvrage publics que sont les deux métropoles d'Orléans et de Tours, ainsi que leurs sous-traitants. Nous avons le projet de créer une feuille de route qui prenne en compte des règles appropriées lors des coupes de bois énergie afin de respecter au mieux les milieux et les espèces.

Pour le photovoltaïque, nous devrions nous diriger vers un listing de recommandations qui seraient validées par divers acteurs de notre territoire, grâce à un engagement de leur part pour les suivre.

Sur l'éolien, nous n'avons pas encore débuté les réflexions.

La totalité de ces travaux sera restituée lors d'une journée publique qui se tiendra le 12 octobre 2021.



2019

Lancement de la 1^{ère} COP régionale, avec les acteurs du territoire

la préservation de la biodiversité et aussi pour une meilleure prise en compte de l'acceptation sociale de leurs implantations.

Développer les IBC

L'initiative des Inventaires et valorisation de la Biodiversité Communale (IBC) remonte maintenant à l'année 2010 lorsque le gouvernement de l'époque avait lancé les atlas de la biodiversité communale (ABC). Mais l'initiative était modeste avec les moyens de n'accompagner que 3 communes. La fédération et son réseau se sont appropriés le concept et l'ont développé sous une forme quelque peu différente, insistant sur la participation citoyenne et l'éducation.

Ainsi depuis 10 ans, plus de 80 communes ont pu bénéficier de cet accompagnement qui s'appuie sur l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel communal, la sensibilisation et la mobilisation des élus et des citoyens à la connaissance, la préservation de la biodiversité du territoire, la valorisation communale et de meilleures identification et intégration des enjeux majeurs liés à la biodiversité dans l'aménagement de leur territoire.

FNE Centre-Val de Loire a pu développer ce programme grâce à l'aide expérimentale puis régulière de la Région par le biais des contrats régionaux de solidarité territoriale. Les associations peuvent agir au bénéfice des collectivités soit en régie, soit dans le cas d'appels d'offre.

Les résultats sont aujourd'hui encourageants puisque les 9 associations engagés dans ce projet, qui couvrent l'ensemble de la région ont accompagnés en moyenne dans chaque département entre 6 et 15 communes depuis le lancement des IBC.

Et depuis les dernières élections municipales, de nombreuses demandes arrivent dans les associations. Le réseau s'est emparé fin 2020 de plusieurs problématiques dont nous chercherons et testerons les réponses en 2021 : celles adaptées aux souhaits de certains élus d'aborder ces inventaires sous une forme plus élargie, soit dans le projet d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), soit par l'intermédiaire des projets des Communautés de Communes. La question est complexe car le soin apporté sur le territoire restreint d'une commune risque d'être dégradé sur une superficie plus large. La seule solution que nous apportons aujourd'hui est celle d'une multiplication des jours de terrain par le nombre de communes concernées.

Par ailleurs un sujet majeur est de voir les actions à mener sur nos recommandations se multiplier. Actuellement, l'amélioration réelle de la biodiversité sur les territoires communaux n'est pas à la hauteur de l'urgence des enjeux. En effet, de nombreux facteurs, généralement financiers freinent les mises en réalisation. C'est un point crucial à soumettre à nos partenaires.

Précisons enfin que l'Agence régionale de la biodiversité ayant en charge l'animation de l'opération "Territoires engagés pour la nature" (TEN) exige d'avoir procédé à un IBC ou un ABC (ou de s'engager à le faire) avant de prétendre au label.

En savoir plus

Plus d'infos sur les IBC ? consultez la page dédiée de notre site internet !
<http://www.fne-centrevaldeloire.org/>



Le CESER, un siège **capital**

FNE Centre-Val de Loire siège depuis de nombreuses années au sein du Conseil économique social et environnemental Régional.

Pour la mandature actuelle, une conseillère et un conseiller portent la connaissance et les compétences de notre réseau au sein de la commission environnement-mobilités espaces. Ils se concertent également dans ce cadre avec les autres membres de leur groupe spécifique d'assemblée : groupe des Associations institutions de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement (AIESSE).

- la consultation de l'ensemble des CESER, relative à la situation régionalisée de crise sanitaire, et les conditions possible d'un plan de relance ;

Les deux représentants donnent aussi une participation à la section « prospective », ainsi qu'à la représentation du CESER au comité stratégique régional de l'ACTE « Assemblée pour le climat et la transition écologique ».

Qu'est ce que le CESER ?

Le CESER (Conseil économique social et environnemental régional) est l'assemblée consultative de la Région. Il participe par ses avis et contributions, au processus de décision du conseil régional. Il est constitué de 100 conseillères et conseillers issus des organisations d'employeurs, des syndicats de salariés, des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région.

FNE-Centre Val de Loire y siège en tant qu'interlocuteur reconnu dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. Elle participe ainsi activement aux contributions et avis dans le cadre de sa représentation.

L'implication de nos 2 représentants s'est plus particulièrement exprimée cette année sur :

- la coordination de réalisation, et la présentation en assemblée plénière dans un rôle de rapporteur des avis « politique biodiversité régionale » et « COP régionale »
- l'auto-saisine porté par le groupe de travail « environnement » du CESER relative à l'urgence de la situation régionale sur la qualité et la gestion quantitative de la ressource en eau, contribution votée en assemblée et publiée sous forme d'une note d'alerte « Eau Secours »

L'hémicycle du CESER Centre-Val de Loire



Objectif climat 2030

un projet régional

Depuis 2019, FNE Centre-Val de Loire, au travers ses associations fédérées, est engagée dans l'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'une stratégie d'adaptation face au changement climatique avec son projet Objectif climat 2030. Ce dispositif porté à 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne depuis sa création, est maintenant également soutenu à 30% par la Région Centre-Val de Loire depuis juillet 2020.

Les changements climatiques sont aujourd'hui une réalité de plus en plus perceptible. La région Centre-Val de Loire ne fait pas exception. Les esprits sont marqués par des aléas naturels de plus en plus fréquents ces dernières années. Les deux principales réponses aux changements climatiques sont l'atténuation de ces changements et l'adaptation à ces changements. L'engagement de tous pour tenter de limiter au maximum l'ampleur et les effets des changements climatiques est une nécessité absolue. Il est primordial de sensibiliser la population face à ceux-ci et d'anticiper ses impacts afin de s'y préparer collectivement.

Au travers de l'opération Objectif climat 2030, FNE Centre-Val de Loire accompagne des territoires volontaires dans leur stratégie d'adaptation. L'accompagnement des collectivités dans le cadre des opérations menées par le réseau associatif avec l'opération Objectif zéro pesticide (OZP) ou encore les Inventaires et valorations de la biodiversité communale (IBC) existe depuis plus de 10 ans. Une relation de confiance et un dialogue régulier avec plus de 300 collectivités sont donc déjà établis pour permettre le déploiement du programme.

Depuis le lancement de l'opération en 2019, plus de 15 communes ont été accompagnées sur le territoire régional. En 2020 et ce malgré les conditions particulières liées à l'épidémie de la COVID 19, 14 communes supplémentaires ont rejoint nos associations membres pour mettre en place un plan d'adaptation sur leur territoire.

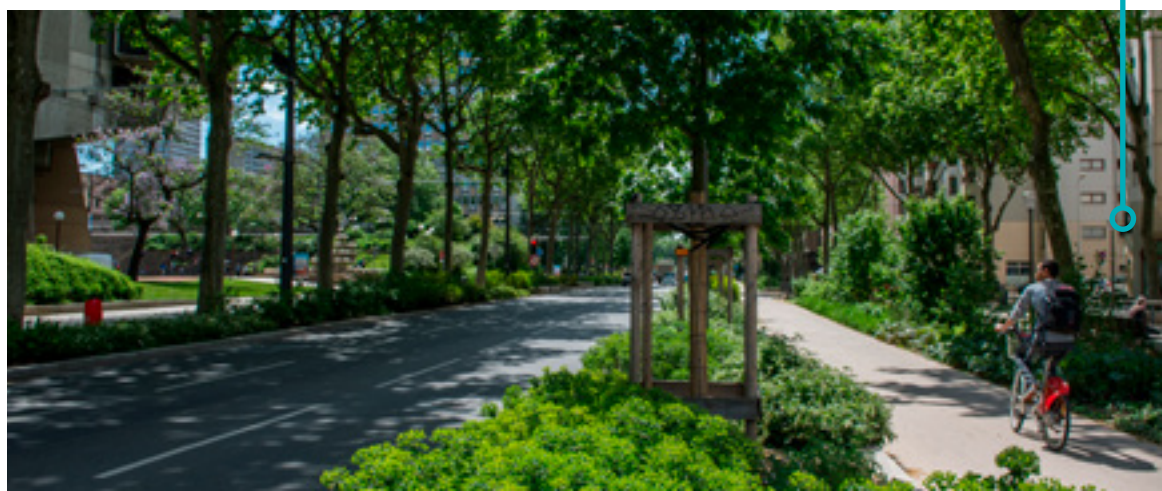
Fruit d'une collaboration principale avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le projet Objectif climat 2030 a suscité l'appui fort d'un nouvel acteur en 2020. En juillet la Région

Centre-Val a décidé de financer par le biais de l'opération sa politique de l'eau en région. Cette collaboration conforte une dynamique positive et valorise notre travail effectué depuis la mise en place du projet. Le réseau a évalué le déploiement

de l'opération sur les premières collectivités suivies afin de faire évoluer les méthodes et les outils pour améliorer l'accompagnement dès 2021.



Voies végétalisées à Lyon



DENONCER ET EMPECHER

LES SCANDALES ENVIRONNEMENTAUX

Les activités humaines contribuent aux dérèglements climatiques et causent de nombreuses pollutions : mercure, pesticides, marées noires et vertes, perturbateurs endocriniens, OGM, particules fines, dioxyde d'azote...

Face aux risques sanitaires et environnementaux, nous veillons à l'application des principes de prévention, de précaution et de responsabilité.
Nous défendons l'intérêt général et l'expression citoyenne.

Protéger les cours d'eau des pesticides par les ZNT

Les dispositions nationales liées à la protection des milieux aquatiques, datant de 2006, instaurent un cadre relativement protecteur pour la qualité des eaux et la préservation des continuités écologiques du réseau hydrographique français via les ZNT (zones de non traitement). Ainsi, à cette date, un arrêté imposait une distance minimale de non-traitement de 5 mètres à proximité des points d'eau. L'ensemble du réseau hydrographique de surface était compris dans ce dispositif. En 2017, de nouvelles dispositions mettaient à mal cet acquis.

22

23

Sous sa première forme en 2006, les ZNT protégeaient l'ensemble du réseau hydrographique de surface définissant ainsi les points d'eau : « cours d'eau, plans d'eau, fossés et points d'eau permanents ou intermittents figurant en points, traits continus ou discontinus sur les cartes au 1/25 000 de l'Institut géographique national ». En 2017, de nouvelles dispositions réglementaires sont venues altérer ce dispositif. De nouveaux arrêtés ont révisé les cartes servant de base pour l'application des zones de non traitement aux pesticides, en réduisant drastiquement les milieux aquatiques concernés et donc protégés par la réglementation.

Une bataille judiciaire

Engagée depuis 2018 dans des actions de justice contre les six arrêtés préfectoraux de la région, FNE Centre-Val de Loire a dénoncé ce déclassement par rapport au risque de pollution diffuse accru par ces mesures préfectorales, ainsi que le risque de dégradation des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et associés (ripisylves, roselières, zones humides, mares...).

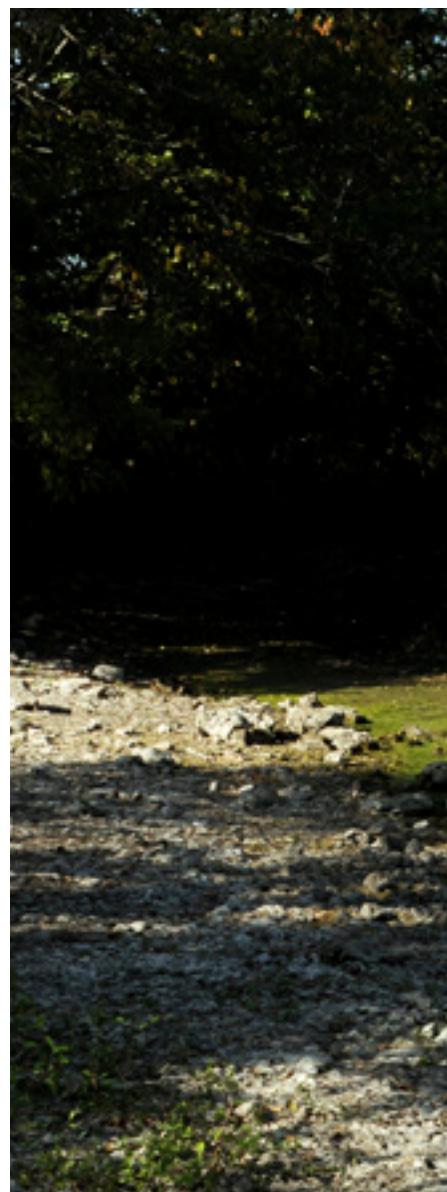
En 2020, suite aux audiences des 10 mars à Orléans et 20 mai à Limoges, la justice a donné raison à notre réseau en annulant les six arrêtés préfectoraux en région Centre-Val de Loire. Dès lors, les préfets départementaux

et leurs services ont été sommés de réintégrer tous les éléments du réseau hydrographique pour la définition des ZNT eau dans de nouveaux arrêtés, tous publiés fin 2020.

Une victoire presque totale

Seule la préfecture d'Eure-et-Loir ne s'est pas totalement conformée à la décision du tribunal administratif d'Orléans. France Nature Environnement Centre-Val de Loire et Eure-et-Loir Nature ont alors saisi le tribunal pour lui demander d'astreindre la préfecture à respecter cette décision juridique. En réponse, la préfecture d'Eure-et-Loir a envoyé un courrier au tribunal le 26 février 2021. Elle a réaffirmé que son arrêté du 23 décembre 2020 respecte le jugement prononcé en avril. Cette réponse est insuffisante aux yeux de la fédération qui a renvoyé un courrier complémentaire notant les incohérences de la préfecture.

Dans ce contexte, il faut rappeler que la directive-cadre européenne sur l'eau oblige les États membres à atteindre le bon état écologique de leurs masses d'eau superficielles et souterraines. Or la grande majorité des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne sont concernées par au moins une pression significative et risquent de ne pas atteindre les objectifs du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion ⇒



des eaux). Seulement 24% des cours d'eau du bassin sont en bon état ou très bon état en 2019, et la totalité des cours d'eau mesurés présentent au moins un pesticide qui impacte la biologie du cours d'eau.

L'écologie et plus encore

L'enjeu n'est pas qu'écologique, il est aussi sanitaire. Dans son dernier rapport de 2019 sur la qualité de l'eau potable distribuée dans la région Centre-Val de Loire, l'Agence régionale de santé (ARS) a mis en évidence que 11 % de la population, soit 296 215 habitants, a été alimentée par de l'eau ayant présenté des dépassements récurrents (plus de 30 jours dans l'année) en pesticides. La teneur moyenne en nitrates dans les eaux distribuées en région en 2019 dépassent la limite autorisée (50mg/l) pour la consommation humaine pour 25 475 habitants, et 211 798 habitants consomment une eau ayant entre 40 et 50mg/l de nitrates (ARS Centre-Val de Loire 2019).



CYRILLE CAMUEL /
COORDINATEUR EAU ET CLIMAT
FNE CENTRE-VAL DE LOIRE

“L'eau est une ressource commune et universelle qui doit être préservée. Il en va de l'intérêt de notre société de la protéger pour permettre à chacun de bénéficier d'une eau potable de qualité et d'assurer la préservation des milieux aquatiques et humides riches de leur biodiversité.”

Cours d'eau en région Centre-Val de Loire



Déviations de la RD921 :

Une année d'attente des jugements des actions juridiques engagées et de mobilisation adaptée dans un contexte de crise sanitaire

France Nature Environnement Centre Val-de-Loire est opposée au projet de déviation de la route départementale 921. Ce projet est basé sur la construction d'une plateforme de dimension autoroutière longue de 15 km, avec un pont de 570 m pour le franchissement de la Loire. Le pont reposerait sur sept appuis dans le fragile lit du fleuve au substrat karstique, à trois kilomètres seulement en aval du pont de Jargeau, par ailleurs reconstruit en 1988.

Protéger la Loire moyenne

Le projet impacte directement l'un des plus beaux segments encore préservé de la Loire moyenne. Rappelons que le fleuve est sur cette emprise classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO et fait l'objet de protections environnementales fortes : NATURA 2000 – Directive oiseaux et directive habitats ; Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). L'intégrité et la fonctionnalité de zones humides présentes est aussi directement menacée ; ainsi que la ceinture verte de l'agglomération Orléanaise et les continuités écologiques associées (Trames verte et bleue).

Des travaux sur le terrain se sont poursuivis en 2020, malgré une attente de jugement sur le fonds de plusieurs recours qui n'ont toujours pas été audenciés. Il est à rappeler jusqu'à ce jour la déforestation de quinze hectares d'espaces boisés classés, des processus d'artificialisation pour les accès routiers, et des opérations de sondage en Loire. Ces opérations ont déjà provoqué des atteintes graves sur plusieurs milieux proches des boisements anciens et zones humides, dégradant la biodiversité particulièrement riche qui leur est associée. Des inventaires et des contacts récurrents sur le terrain ont en effet permis d'identifier

plus de 170 espèces d'oiseaux sauvages et 30 espèces d'odonates, dont les cycles de vie sont menacés. Les faibles compensations légales prévues ici dans le cadre du projet ne peuvent aucunement prétendre à une équivalence au

Vue aérienne en 3D de la déviation de la RD921, et donc du nouveau pont enjambant la Loire.

regard de la perte patrimoniale des ces espaces naturels et leurs services écosystémiques rendus.

Des arrêtés boclés

Dans un contexte sanitaire perturbé, France Nature Environnement Centre-Val de Loire, son association membre Mardiéval¹ et le collectif citoyen « le village de la Loire »² n'ont ni baissé la garde ni leur vigilance sur ce sujet déterminant et emblématique pour notre région. Il est attendu désormais à proche échéance les jugements des tribunaux, concernant de multiples illégalités dénoncées par les associations requérantes dans ce projet. Pourraient ainsi être sanctionnées par la justice, l'incomplétude des espèces prises en compte dans le dossier soumis au Conseil national de protection de la nature (CNP) pour déroger à leurs protections et la violation du principe de précaution constitutionnel si le pont était construit sur les karsts. Le Bureau de recherches géologiques et minières³ (BRGM) a en effet estimé dans un rapport très complet que l'effondrement de l'ouvrage serait « possible, voir ➡

Notes

1) L'association Mardiéval, membre du réseau France Nature Environnement Centre-Val de Loire, est à l'origine de la lutte et porte activement le contentieux contre ce projet depuis de nombreuses années. Elle porte aussi l'appel contre la Déclaration d'utilité publique (DUP) du projet, pour lequel un jugement est attendu au tribunal de Nantes.

2) Le collectif citoyen « Le village de la Loire » s'est constitué en 2019 et est fortement mobilisé contre le projet de déviation. Il est notamment à l'initiative de la relance du débat dans les collectivités concernées et d'une médiatisation du sujet.

3) BRGM : service géologique national, le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

un projet écocide



24

25

probable ». Les fondations nécessairement profondes du pont dans le lit du fleuve porteraient également préjudice à un système de rivières souterraines complexe et fragile, ce qui pourrait nuire gravement à la régularité et au débit de l'alimentation en eau des sources du Loiret.

Des alternatives oubliées pour un pont inutile

Les associations requérantes dénoncent globalement, selon les exigences des législations françaises et européennes pour la protection de la biodiversité :

- la non-démonstration d'une raison impérative d'intérêt public majeur pour ce projet ;

- la non-démonstration de la prise en considération d'alternatives et de solutions de moindre impact dans l'étude du projet ;

- la non-démonstration de la prise en considération de la totalité des espèces à protéger dans l'emprise du projet.

Un autre recours à la cour d'appel de Nantes, est toujours porté par l'association Mardiéval contre la Déclaration d'utilité publique du projet, procédure qui est elle aussi toujours en attente de jugement depuis maintenant près de 5 ans. Il s'agit d'une non-adéquation du projet face aux enjeux et ambitions actuels.

Dans un contexte d'urgence de plus en plus prégnant quant à l'érosion de la biodiversité et l'accélération du changement climatique, ces atteintes graves à la biodiversité, et la non-considération du projet quant aux enjeux d'impact carbone et de réduction des gaz à effet de serre à l'environnement sont tout à fait inacceptables au regard des faibles avantages allégués à ce projet, dont le coût est évalué à ce jour à plus de 100 millions d'euros.

21 ANS

de lutte pour la biodiversité et
la Loire moyenne





La tranchée réalisée dans la zone protégée Natura 2000 en 2020 entre deux recours.

26

27

Une réponse non adaptée

Cette logique, qui n'apporte pas de réponse déterminante aux nuisances routières, est aussi celle d'un siècle passé, alors que des solutions rapides quant aux nuisances subies par les riverains, moins coûteuses et de moindre impact pourraient être mises en œuvre. Le projet va à l'encontre des objectifs ambitieux pourtant affichés clairement dans les stratégies nationales : transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique, lutte contre l'érosion de la biodiversité, dont l'artificialisation et le changement de destination des sols est l'une des causes majeures.

Dans ces enjeux qui doivent être territorialisés, il est attendu des pouvoirs publics une exemplarité et du conseil départemental du Loiret un renoncement et une ré-orientation des lourds budgets engagés vers des solutions alternatives raisonnables de moindre impacts environnementaux et financiers ; et vers d'autres priorités bien plus essentielles et durables pour notre société.



**JEAN-MARIE SALOMON /
PRESIDENT DE MARDIEVAL**

"En 2020, nous avons pris pleinement la mesure des carences de l'institution judiciaire administrative: alors que les lois de la République sont déjà très en retard sur la conscience collective des citoyens, les juges, qui ont tendance à défendre le "statu-quo", restent insensibles aux menaces environnementales, et les trop faibles moyens affectés aux tribunaux entraînent des retards énormes constituant des injustices de fait. Le risque est désormais pour nous que les sanctions judiciaires ne touchent le projet qu'une fois les destructions faites et les ouvrages majeurs réalisés irréversiblement."

Blaireaux : enterrons la vènerie

L'année 2020 a été celle de plusieurs initiatives renouvelées de notre fédération et ses associations membres contre la pratique de vènerie sous terre du blaireau, et notamment contre les récurrents arrêtés préfectoraux autorisant chaque année des périodes complémentaires d'autorisation.

Au niveau national, dans une initiative portée par le réseau AOC (Alliance opposants chasse), notre fédération a choisi de rendre visible son soutien avec d'autres fédérations régionales, sa fédération nationale et plusieurs autres réseaux associatifs, à une lettre ouverte portée vers nos parlementaires, nos ministres et notre chef d'état pour l'établissement d'une loi interdisant la vènerie sous terre.

Une pratique barbare

En région, La fédération d'associations France Nature Environnement Centre-Val de Loire, sa fédération nationale France Nature Environnement, de même que de nombreuses autres associations, personnalités, élus et parlementaires, ont aussi exprimé leur soutien à la maire de Valaire (41), dans sa lutte contre cette pratique cruelle, qui rappelons-le, est interdite dans de nombreux pays européens. La vènerie sous terre est une pratique de chasse par déterrage. Les blaireaux sont bloqués plusieurs heures au fond de leur terrier par les chiens et les veneurs qui bouchent les sorties. Un trou est creusé pour les sortir avec des pinces. Les blaireaux ainsi chassés endurent un stress très important et sont souvent blessés par les chiens lors de l'extraction, avant d'être tué au fusil ou à l'arme blanche.

Le blaireau est cependant une espèce peu abondante, qui ne prolifère pas. C'est une espèce protégée par la Convention de Berne, et ni la chasse ni le déterrage ne doivent mettre sa population en péril. Il subit déjà une importante mortalité

routière et les activités humaines (routes, habitations, cultures) ont réduit son territoire.

Une espèce non-nuisible, et pourtant

La pratique de déterrage vient s'ajouter aux menaces qui pèsent déjà sur cette espèce. Elle s'étend en France durant toute la période d'ouverture de la chasse, du mois de septembre au 15 janvier de l'année suivante. Elle est cependant de manière récurrente autorisée par les préfetures durant une période complémentaire, du 15 mai à l'ouverture suivante de la chasse. Le blaireau est ainsi l'espèce qui subit la plus longue période de chasse de tous les mammifères en France. De plus, au mois de mai, les jeunes blaireaux ne sont pas encore indépendants et devraient bénéficier d'une protection légale.

En région Centre-Val de Loire, cinq des six départements ont encore autorisé une période complémentaire pour la vènerie sous terre en 2020 : l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Cher, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. Et ce, malgré de précédentes décisions des tribunaux administratifs les annulant ; notamment pour l'Indre en 2020 (après un recours de 3 ans porté par Indre Nature en 2016), ou encore pour la période complémentaire de saison 2019-2020 en Loir-et-Cher, porté par Sologne Nature Environnement et Perche Nature avec la contribution de l'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages) ; décisions qui devraient légitimement faire jurisprudence.

Le Blaireau européen porte le nom scientifique *Meles meles*. C'est la deuxième plus grosse espèce de Mustélidés d'Europe après le Glouton *Gulo gulo*.





RENFORCER

LA VOIX DE LA NATURE
ET DES CITOYENS AUPRES
DES DECIDEURS

Nous lançons des idées pour concilier **équilibres naturels** et activités humaines. Nous proposons des pistes pour nous adapter aux changements climatiques et les atténuer. Nous nous impliquons pour l'institution d'un dialogue environnemental et l'élaboration de politiques cohérentes.

Webinaire : évaluer les masses d'eau

En région Centre-Val de Loire, dans un contexte de dérèglement climatique, la ressource en eau s'est dégradée, tant qualitativement que quantitativement, affectée par des pollutions d'origines diverses et des demandes volumétriques croissantes. Connaître l'état des milieux aquatiques, superficiels et souterrains, est une étape essentielle pour orienter la politique de l'eau dans le cadre de la révision du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

Depuis 2000, la Directive cadre sur l'eau (DCE) harmonise la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et instaure l'obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'Union européenne. La DCE fixe comme objectif de rétablir - ou de maintenir lorsque c'est déjà le cas - le bon état des milieux aquatiques, c'est-à-dire des cours d'eau, des plans d'eau, des eaux littorales (eaux côtières et eaux dites « de transition » - estuaires et lagunes par exemple) et des eaux souterraines.

La DCE demande de distinguer 4 états : l'atteinte du bon état des milieux aquatiques de surface, évalué à l'échelle des masses d'eau correspondantes, repose sur un bon état écologique et un bon état chimique. L'atteinte du bon état des eaux souterraines quant à lui, est évalué par le bon état quantitatif et le bon état chimique. Dans ce cadre, FNE Centre-Val de Loire organisait le 30 avril 2020, un webinaire sur les critères d'évaluation des masses d'eau superficielles et souterraines. Ce webinaire s'est inscrit dans la continuité de celui réalisé en 2019 qui présentait les politiques en faveur de la préservation de la ressource en

eau. Jonathan BOURDEAU-GARREL (ex coordinateur eau & agriculture), et Gérard BOUDON (membre du réseau eau), ont réalisé cette présentation pour identifier les méthodes et les critères permettant d'évaluer l'état des masses d'eau (sur le plan écologique, chimique et quantitatif) et les différents objectifs d'atteinte du bon état associé.

Cet événement a réuni plus de 60 participants, dont le replay est disponible sur la chaîne YouTube de la fédération.



Pour voir ou revoir le replay :
<http://bit.ly/webinaire-masse-eau>

Illustration du webinaire animé par FNE
 Centre-Val de Loire



CRITÈRES D'ÉVALUATION DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES



JEUDI 30 AVRIL À 13H30



Le coin lecture :

Recherches Naturalistes

Recherches naturalistes s'adresse aux passionnés de la nature, avec des articles sur la biodiversité de la région Centre-Val de Loire.

Composée d'articles détaillés, de nombreuses illustrations couleurs, pour 60 à 80 pages par numéro, Recherches naturalistes est réalisée conjointement par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et notre fédération, avec pour ambition d'en faire la revue régionale de référence dans les domaines de la connaissance et de la gestion de la nature, pour favoriser une meilleure prise en compte par tous des enjeux cruciaux liés à la préservation de la biodiversité.

2020 a vu la parution de deux nouveaux numéros : juillet pour le numéro 10 et décembre pour le numéro 11. Ce dernier numéro a été envoyé à 141 abonnés. Un mailing a été mis en place à chaque nouvelle sortie : abonnés à jour et anciens abonnés, adhérents, associations membres du réseau ont été informés dès la parution du nouveau numéro. De même, nous communiquons sur les réseaux sociaux afin de donner plus de visibilité à la revue.

30**31**

Le mot de la rédactrice en chef

En 2014, le CEN et FNE Centre-Val de Loire prenaient la décision de revoir la forme et la présentation de la revue Recherches naturalistes. Avec cette nouvelle série, nous avons à cœur de proposer une revue de qualité à tous les naturalistes, les gestionnaires et les collectivités de la région Centre-Val de Loire. C'est important pour nous qu'elle soit perçue comme la revue de référence dans la région, vecteur d'information et d'échange, où chacun prend plaisir à partager ses observations et ses études pour mieux promouvoir la préservation de la biodiversité. En tant que responsable de la rédaction, je coordonne un comité de lecture pluridisciplinaire exigeant, qui veille à la qualité des écrits et à la rigueur scientifique des articles, tout en les rendant accessibles au plus grand nombre. S'abonner, c'est soutenir ce travail ; plus nous serons nombreux à lire Recherches naturalistes, plus nombreux seront les naturalistes et les scientifiques motivés pour proposer un article et meilleure sera la connaissance de la biodiversité dans notre région.

Marie-des-Neiges de Bellefroid
Loiret Nature Environnement



Informations supplémentaires : 1 numéro = 8 euros,
un abonnement pour 2 numéros = 15 euros.

Le paiement peut se faire par chèque (à adresser à l'ordre de FNE Centre-Val de Loire) mais aussi par carte bancaire et prélèvement sur la plateforme HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-centre-val-de-loire/paiements/abonnement-recherches-naturalistes>

Le retour du **sauvage** dans le Loiret

Plusieurs sujets ont été évoqués, dont le retour du loup, où un spécimen a été observé furtivement en région Centre-Val de Loire à l'été 2019, mais aussi la renaissance de plusieurs espèces qui étaient devenues rares, comme la Loutre le Balbuzard ou le Castor, qui recolonisent les espaces naturels favorables.

Sous le titre « Le retour du sauvage », une conférence suivie d'une série de réponses aux questions du public a été donnée le 1^{er} février à la médiathèque d'Orléans avec plusieurs naturalistes de la CRECIL (voir ci-dessous). On y a principalement abordé le retour du loup, dont quelques spécimens ont été signalés furtivement en région Centre-Val de Loire, mais aussi la renaissance de plusieurs espèces qui étaient devenues rares, comme la loutre ou qui recolonisent les espaces naturels favorables (balbuzard, castor etc..).

La CRECIL

La CRECIL (Cellule régionale pour l'étude et la conservation intégrée du loup) est une structure informelle composée d'une vingtaine de naturalistes de la région Centre Val-de-Loire. Soutenue par FNE Centre Val-de-Loire, elle a été mise en place en 2017 pour proposer aux associations membres de la fédération une expertise commune à propos du retour probable, à terme, du Loup dans la région. Les documents fondateurs sont « en ligne » sur le site de la Fédération (argumentaire, préceptes de conservation, flyer, actualités etc..) ainsi que sur la page Facebook de la Cellule.

Le public a répondu très favorablement à cette animation d'un style nouveau puisque la salle de conférence était pleine, et que de nombreuses personnes n'ont pu trouver de place. Avaient également été invités à participer à cette manifestation le responsable régional « Loup » de l'Office français de la biodiversité (OFB) : Paul HUREL, et un conteur bien connu en Val de Loire, C'Nabum, qui a surpris et amusé l'auditoire avec une diversion originale sur le thème de la « bête » d'Orléans, une « bête cruelle » tout droit sortie de l'imagination des marchands colporteurs des temps anciens.

Le loup dans notre région

À ce jour, seules 5 données d'observations de loups en région Centre-Val de Loire ont été validées par les experts de l'OFB. Ces observations sporadiques de loup « en dispersion » ou de passage ont eu lieu dans l'Indre, en Eure-et-Loir et dans le Loir-et-Cher. En cas d'observation de l'espèce, ou de suspicion de présence, il convient d'alerter directement (ou par notre intermédiaire ou celui des associations) le service de l'OFB du département concerné.

Les conférenciers

Jean Paul THEVENIN : Naturaliste, professeur (retraité) des Sciences de la Vie et de la Terre.

René ROSOUX : Eco-éthologue, ancien directeur scientifique du Muséum d'Orléans

Jacques BAILLON : Passionné de faune sauvage depuis 50 ans.

30

31

L'affiche d'une des dernières conférences physique de l'année 2020 pour France Nature Environnement Centre-Val de Loire



Projet **CENSE**. clap de fin

Le projet CENSE est le résultat d'une concertation visant à la mise en place, en région, d'un bouquet d'actions efficaces et structurantes pour une mobilisation additionnelle de bois, notamment de bois énergie (à destination des chaufferies du Fonds chaleur, et également d'autres installations), en augmentant les surfaces forestières gérées durablement et en contribuant au renouvellement de la ressource.

FNE Centre-Val de Loire et son réseau d'associations de protection de la nature ont choisi de participer au projet CENSE afin de prendre part à la sensibilisation des propriétaires forestiers impliqués dans le processus de mobilisation de bois énergie en région et ainsi améliorer la prise en compte de la biodiversité et de l'environnement dans la gestion forestière de leurs parcelles. Ce projet a été financé par l'ADEME Centre-Val de Loire dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt DYNAMIC BOIS lancé en 2015.

32

33

Un projet local et collaboratif

Depuis 2016 et durant 3 ans, la SEPANT, Sologne Nature Environnement, Nature 18 et Loiret Nature Environnement ont réalisé 6 diagnostics environnementaux sur 6 massifs forestiers choisis en concertation avec le CRPF (Comité régional de la propriété forestière) et Unisylva. Les diagnostics étaient basés sur l'étude des éléments environnementaux remarquables (espèces,

habitats) présents à l'échelle de massifs sur la base d'inventaires et de données déjà disponibles. Les associations du réseau FNE Centre-Val de Loire ont également participé à des réunions d'information auprès des propriétaires forestiers concernés par les massifs étudiés afin de leur présenter les résultats des diagnostics et les préconisations liées à une gestion forestière plus respectueuse de la biodiversité.

Echanger et partager

En 2020, la dernière étape du projet a consisté pour FNE Centre-Val de Loire à dispenser deux sessions de formations auprès des agents techniques d'Unisylva, le porteur du projet CENSE, afin de sensibiliser ces acteurs forestiers à une meilleure prise en compte de la biodiversité forestière lors de l'exploitation des parcelles. En plus d'une partie théorique, la formation a permis la visite de terrain de parcelles en cours d'exploitation, l'une près de Vierzon (18) qui avait fait l'objet d'un diagnostic,

l'autre près de Saint-Denis-de-l'Hôtel (45) où du matériel d'exploitation a pu être observé en pleine activité. Les agents réunis à ces deux occasions ont pu échanger avec nous sur la gestion effectuée en fonction des sites visités, ce qui a permis un réel partage d'expérience sur les enjeux d'exploitation et les conditions de prise en compte de la biodiversité.



Visite de chantier d'abattage
d'une parcelle en reconversion

Former pour mieux

agir

Chaque année, FNE Centre-Val de Loire propose plusieurs formations dans le cadre du programme de formations modulaires du Graine Centre-Val de Loire. Issus d'une large consultation auprès de son réseau associatif, la fédération élabore les sujets de formation en fonction de l'actualité environnementale et des besoins en développement de connaissances. Ces formations œuvrent à favoriser la montée en compétence des bénévoles et salariés du réseau associatif, et le partage d'expérience.

En 2020, FNE Centre-Val de Loire a proposé deux formations, l'une sur le thème de l'impact de l'imperméabilisation des sols sur le devenir des eaux pluviales en milieu urbain et la seconde sur l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification, au regard des enjeux environnementaux du territoire régional.

L'eau, ressource capitale

Organisée en septembre, la formation, intitulée « Urbanisation et gestion des eaux pluviales », visait à apporter un socle de compétences de base sur le changement climatique et la gestion intégrée des eaux pluviales. Elle était ainsi principalement dédiée à des chargés de mission du réseau associatif responsable de la mise en place du projet Objectif climat 2030. Cette formation proposait sur 2 jours un ensemble de modules présentant le cadre réglementaire de gestion des eaux pluviales, d'état de connaissance du changement climatique, les méthodes de gestion alternative des eaux pluviales basées sur les solutions fondées sur la nature

et alternait à la fois les séquences théoriques avec des études de cas ou encore des visites de terrain.

Planifier pour mieux agir

Organisée en novembre, la formation « Enjeux environnementaux dans les documents de planification » visait à apporter des éléments de cadrage, entre autres juridiques, afin de permettre aux stagiaires de découvrir les documents de planification existant en région, comprendre de quoi ils sont constitués, pour pouvoir identifier les leviers permettant de mieux prendre en compte la biodiversité locale dans l'aménagement du territoire quelle que soit l'échelle (régionale, départementale, communautés de communes ou encore communale). Bénévoles et salariés du réseau se sont ainsi retrouvés dans les locaux de l'Agence régionale de la biodiversité à Orléans pour suivre cette formation de 3 jours.

Formation modulaire dans les locaux de
FNE Centre-Val de Loire





Pesticides : réduction obligatoire

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Depuis 2017, FNE Centre-Val de Loire est engagée avec le syndicat mixte du bassin de la Brenne (37) pour sensibiliser les collectivités dans la réduction de l'utilisation des pesticides.

Depuis 2017, FNE Centre-Val de Loire aux côtés de la SEPANT et du CDPNE est engagée avec le syndicat mixte de la Brenne en Indre-et-Loire pour une opération de reconquête de la qualité des milieux aquatiques en agissant sur le volet « pollutions diffuses ». Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la reconquête de la qualité de l'eau en lien avec les objectifs fixés par la DCE, (Directive Cadre sur l'Eau), et le SDAGE Loire-Bretagne.

Le 13 octobre, FNE Centre-Val de Loire, la SEPANT et le CDPNE proposaient une journée d'informations sur la lutte contre les pollutions diffuses dans les zones non agricoles à Château-Renault (37) auprès des acteurs du territoire (élus et services techniques municipaux). Plus de 20 participants répartis sur 12 communes du bassin ont répondu présents. Cette journée a été l'occasion de présenter les nouvelles dispositions réglementaires dans la continuité de la loi Labbé. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017 l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts est interdit dans les collectivités et depuis le 1^{er} janvier 2019 il l'est pour les particuliers (jardiniers amateurs). Certaines dérogations étaient appliquées notamment pour les cimetières communaux, et les équipements sportifs. Dès le 1^{er} juillet 2022 pour les cimetières et le 1^{er} janvier 2025 pour les équipements sportifs l'usage de produits phytosanitaires sera également interdit.

Cette journée a été l'occasion d'accompagner les collectivités du territoire de la Brenne dans cette transition en particulier sur la thématique des

cimetières. Ainsi, des méthodes de gestion alternative de ces lieux publics ont été présentées en s'appuyant sur le principe de végétalisation adaptée au contexte climatique régional. Au travers de ces échanges, il est apparu comme nécessaire d'avoir une stratégie de communication adaptée pour sensibiliser les citoyens à ces nouveaux modes de gestion.

Dans la continuité de ces échanges, une visite à Neuillé-le-Lierre a permis de s'appuyer sur un exemple concret de transition d'un cimetière minéral vers un cimetière végétalisé. En fin de journée, un exercice de mise en situation a été réalisé sur le cimetière de Crotelles pour échanger sur des méthodes de végétalisations adaptées pour à la fois combiner végétalisation et gestion optimisée de cet espace public pour les équipes communales d'entretien.

Visite du cimetière de Neuillé-le-Lierre (37)



Webinaire : zone humide & agriculture

Les zones humides ont pendant de nombreuses années été considérées comme un obstacle à l'agriculture. Aujourd'hui encore, elles ont été drainées afin de les rendre exploitables pour l'agriculture. Cependant, le rôle essentiel des zones humides en appui de l'agriculture est primordial, et des pratiques agricoles efficaces qui soutiennent la préservation de ces milieux sont à mettre au premier plan. Ce webinaire organisé le 17 septembre 2020 a réuni plus de 40 participants pour suivre les interventions de Damien AVRIL (SEPANT) et Eric SANSAULT (ANEPE CAUDALIS).

Les milieux humides regroupent une diversité d'habitats comme les boisements alluviaux, les tourbières et bas-marais, les roselières ou encore les prairies humides. Les services rendus par les zones humides sont nombreux et variés. Elles permettent d'épurer l'eau en agissant sur la dégradation des nitrates (dénitrification), elles jouent un rôle tampon en limitant les crues en hiver et en stockant de l'eau pendant les périodes sèches, elles stockent le carbone dans le sol et limitent son érosion et elles sont un réservoir important de biodiversité animale et végétale.

Les scientifiques estiment que 64% des milieux humides de la planète ont disparu depuis 1900. Ces phénomènes de destruction et de dégradation des zones humides perdurent encore aujourd'hui, en dépit de la prise de conscience de la valeur de ces milieux et de la mobilisation pour leur protection. Les activités humaines ne sont pas les seules responsables de cette disparition et aujourd'hui l'impact du changement climatique se fait ressentir sur ces milieux fragiles. En France, 50 % de la surface des zones humides a disparu entre 1960 et 1990, un ralentissement de la tendance de régression des zones humides a été observé entre 1990 et 2000 et également entre 2000 et 2010, à partir d'un échantillon représentatif à l'échelle nationale.

Lors de ce webinaire, Damien AVRIL de la SEPANT a présenté les principales causes de la disparition des zones humides au cours de ces dernières années. De nombreux milieux humides, notamment des prairies humides ont été transformés en parcelles dédiées à la culture céréalière avec pour la plupart la mise en place de systèmes de drainages les ayant asséchés.

Très souvent, il suffit de combler un fossé ou des drains pour retrouver l'essentiel des fonctions de la zone humide. Restaurer des prairies sur des parcelles humides permet aussi

de retrouver une captation de carbone maximisée tout en limitant les émissions d'autres gaz (méthane et dioxyde d'azote notamment), d'offrir une réelle amélioration pour l'accueil de



des milieux humides de la planète ont disparu depuis 1900

la biodiversité, et de retrouver les caractéristiques initiales des milieux humides (écrêtement des crues, soutien d'étiage et épuration de l'eau). Aujourd'hui, ces restaurations se heurtent à des réalités économiques, même si des compensations financières existent pour l'exploitant agricole comme les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ou les PSE (Paiements pour Services Environnementaux), d'autres outils sont à construire.

Au cours de cette présentation, un éclairage particulier a été apporté sur les prairies humides. En effet, au début du siècle les habitats agro-pastoraux régionaux ont permis de faire cohabiter agriculture et milieux naturels en utilisant ces prairies humides pour permettre à l'élevage de se développer. Cependant, à partir des années 1950, la mécanisation et l'utilisation de ➡

fertilisants chimiques à aboutit à une régression de l'élevage au profit des cultures céréalières annuelles. Les milieux bocagers et les prairies humides ont été progressivement remplacés par de grandes plaines céréalières ou converties en peupleraies.

En seconde partie du webinaire, la présentation d'Éric SANSALUT de l'association CAUDALIS a permis de faire le lien entre milieux humides et sylviculture. Une mise en lumière de certaines causes de l'assèchement des zones humides situées en têtes de bassin versant avec un focus sur la dégradation des mardelles du Petit Eplin en Indre-et-Loire a été présentée. Les mardelles sont des dépressions de forme quelconque ayant une profondeur en eau faible (inférieures à 2 mètres) inondées de façon permanente ou temporaires. Historiquement, ce site comptait environ 400 à 500 mardelles sur plus de 1000 ha de landes humides et de petites tourbières. Elles jouaient un rôle patrimonial et culturel avec l'agropastoralisme et d'équilibre de l'environnement.

Dès le début des années 1950, des plans d'enrésinement successifs se sont déployés sur le secteur avec pour conséquence une perte de milieux naturels et un drainage des zones humides. A la fin des années 1970, 2000 ha de Pins maritimes remplaçaient la lande. Malgré la création d'un site Natura 2000 en 2012, toutes les parcelles historiquement

humides ne furent pas classées dans ce site. L'intensification de l'agriculture et le développement de la sylviculture constituent les premières menaces qui pèsent sur les tourbières. En effet, dans les deux cas, on pratique d'abord un drainage ayant pour effet d'abaisser la nappe superficielle.

Un espoir réside quant à la préservation de ces milieux, notamment au travers des projets de restauration et de conservation, une extension potentielle de la zone Natura 2000 ou encore le projet LIFE sur la restauration des landes d'Indre-et-Loire.

Illustration d'une prairie humide



Agir pour la biodiversité

Chaque année depuis la création de l'Observatoire régional pour la biodiversité (ORB), FNE Centre-Val porte les actions menées par le pôle Faune. En plus de réunions et d'échanges multiples avec les copilotes et les animateurs des autres pôles, FNE Centre-Val de Loire organise la réunion annuelle du pôle afin d'échanger avec les acteurs investis pour faire le point sur les actions en cours et identifier les pistes d'actions futures.

En 2020, la fédération a coordonné plusieurs actions telles que la publication d'une nouvelle fiche espèce emblématique sur un papillon appelé Mercure, avec l'aide de Franck FAUCHEUX de la SoMOS ; la rédaction d'une synthèse régionale commentant l'amélioration des connaissances sur les amphibiens et reptiles depuis 2015 grâce à la centralisation, chaque année jusqu'en 2019, de nouvelles données produites par les acteurs du pôle faune (c'est Eric SANSAULT, coordinateur de la Société herpétologique de France qui a réalisé cette synthèse, relue par quelques experts herpétologues du pôle Faune).

L'actualisation des connaissances sur les 34 espèces d'odonates les plus communes de la région (non concernées par le PRA (plan régional d'actions) odonates animé par R. BAETA de l'ANEPE CAUDALIS) avec production de cartes de répartition des espèces observées à la maille 10*10 km ; ou encore l'animation régionale du Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) pour lequel une étude de faisabilité avait été réalisée en 2019 et qui a permis de mettre en place en 2020, en plus de la coordination régionale, une coordination départementale avec l'aide de Nature 18 (malgré le contexte sanitaire, qui a rendu difficile le début du suivi STOC puisque nous étions

en plein confinement, 5 nouveaux observateurs se sont engagés sur le Cher, merci à eux !).

Enfin, FNE Centre-Val de Loire et le pôle Faune ont été associés aux travaux de deux listes rouges régionales, l'une concernant les odonates (réflexions alimentées par l'accumulation des connaissances depuis 2016) et l'autre concernant les papillons de jour et zygènes, pour laquelle FNE Centre-Val de Loire a apporté un appui technique en réalisant 135 cartes de répartition des observations faites sur le territoire régional entre 1832 et 2019, à la maille 2*2 km. Ces cartes serviront de base de travail aux experts coordonnés par le CEN et la DREAL Centre-Val de Loire dans le cadre du PRA papillons, afin d'appliquer la méthodologie UICN et statuer sur le niveau de menace de ces espèces.



En savoir plus sur le papillon Mercure :

<http://www.observatoire-biodiversite-centre.fr/la-biodiversite-regionale/les-espaces-emblématiques>

Pourquoi un observatoire régional de la biodiversité ?

Définition d'un observatoire : « dispositif mis en œuvre par un ou plusieurs organismes pour suivre l'évolution d'un ou plusieurs phénomènes, dans l'espace et dans le temps » MOINE A., Le territoire : comment observer un système complexe, l'Harmattan, 2007

Dans le domaine de la biodiversité, un observatoire est un dispositif qui vise à collecter et centraliser des données sur le thème de la biodiversité, d'identifier et de suivre les indicateurs d'évaluation afin d'améliorer la connaissance, la surveillance et d'éclairer la décision publique.

Nature'O'Centre : visualiser la nature

Avec l'objectif de créer un site de visualisation de l'ensemble des données d'observations naturalistes faites par ses membres, le réseau associatif s'est lancé dans une démarche collective de mise en place de cet outil. 11 associations fédérées à FNE Centre-Val de Loire y ont contribué.

Nature'O'Centre, c'est le nom du nouvel outil administré par la fédération afin de rendre accessible, au plus grand nombre, les données de nature produites en région par son réseau d'associations.

En accédant au site de Nature'O'Centre nous espérons fournir aux habitants de la région, qu'ils soient citoyens experts ou amateurs, élus, enseignants ou encore aménageurs du

Grâce aux membres du comité de pilotage de l'outil, une convention a pu être rédigée et signée pour cadrer les objectifs de Nature'O'Centre. Un premier jeu de données conséquent, représentant 2 462 245 observations, a pu être importé dans la base régionale, permettant la visualisation, dès le mois de juin 2020, de données concernant 9 observatoires sur les groupes taxonomiques suivants : les amphibiens, les reptiles, les mammifères, les oiseaux, les plantes ainsi que 4 groupes d'insectes (coléoptères, hémiptères, libellules et papillons).

Ce nouvel outil est construit sur une base Obs'Nat', solution développée initialement par Denis Vandromme, un bénévole d'Indre nature féru de papillons et d'informatique !

Malin !

Le portail fait le lien avec les bases de données locales des associations sur lesquelles les données peuvent être saisies. N'hésitez pas à transmettre vos données vous aussi !



territoire régional... des informations au plus proche de la réalité de terrain en ce qui concerne la biodiversité locale, tout cela dans le but d'améliorer la prise en compte de celle-ci dans leurs actions et prises de décisions quotidiennes ou encore dans le cadre de l'aménagement de notre territoire.

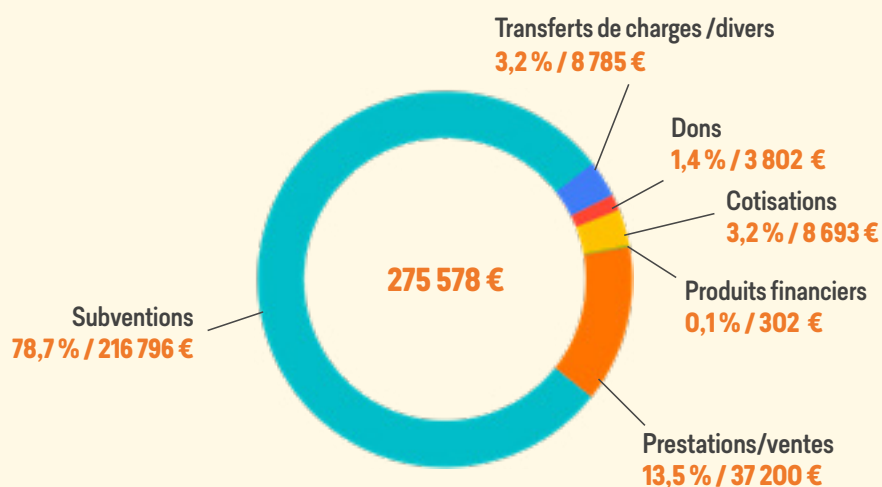


**En savoir plus sur le papillon
Nature'O'Centre :**

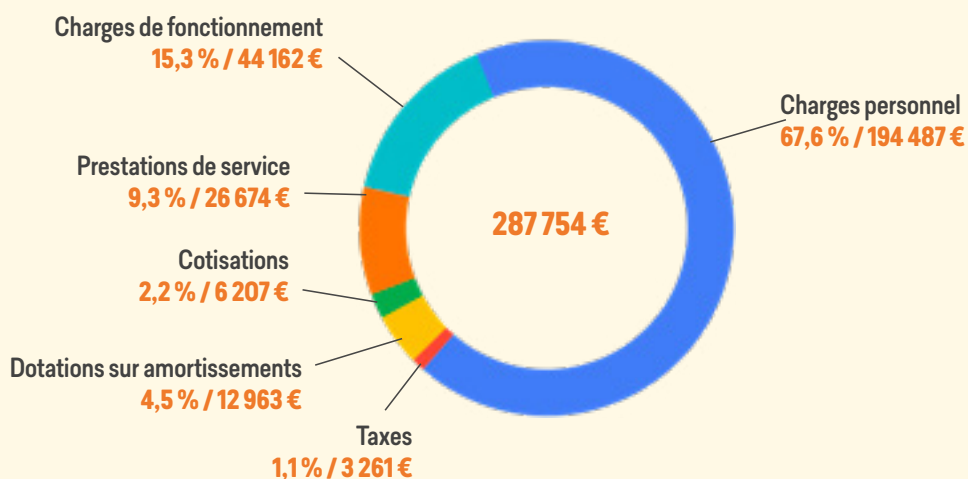
<https://natureocentre.org/index.php>

NOS FINANCES

Nos ressources 2020



Nos charges 2020



Le mot du trésorier

**DIDIER ROUX / TRESORIER DE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE**



Rapport Financier 2020

Cher(e)s toutes et tous

C'est à mon tour de vous présenter le rapport financier de l'exercice écoulé après la 3ème année consécutive en tant que Trésorier de notre fédération.

Nous avons pu, dans ces circonstances si particulières liées à la pandémie, maintenir des liens ; mais nous nous sommes réunis que très peu en présentiel au cours de cette année 2020. L'activité a été néanmoins que peu impactée par cette crise sanitaire. Nous achevons cette année encore dans une bonne situation financière et une bonne visibilité pour l'année 2021.

En termes d'activités, le bilan apparaît globalement favorable malgré une baisse liée principalement à l'absence d'aide sur la maintenance de SIRFF en 2020, la fin de l'animation du groupe JEVI (plan Ecophyto sur les zones non agricoles) et des actions menées parallèlement lors des appels nationaux pour éviter l'usage des pesticides par les jardiniers amateurs. En effet, dans le cadre de la loi Labbé, les aides incitatives ne sont plus de mise ce qui entraîne une certaine baisse du chiffre d'affaires réalisé (montants nets produits d'exploitation) ramené de 50 000 € à 37 200 € en 2020.

L'exercice écoulé a mis en évidence des mouvements de personnel : au 1er semestre avec le départ de Jonathan BOURDEAU-GARREL. Après 10 ans de travail constructif passé dans notre fédération, il avait tissé des liens forts avec le monde agricole et jardiniers amateurs au travers des différents programmes Phyto. Cyrille CAMUEL lui succède. Rozenn ROCHER qui remplaçait Daphné MARQUES lors de son congé parental est partie ainsi que Lucie LELYON remplacée par Arnaud DUVAL. Les recrutements ont été volontairement échelonnés afin de ne pas pénaliser l'équipe et ont eu, de ce fait, un impact très limité sur notre trésorerie. La gestion administrative et le suivi des dépenses

engagées ont été repris par notre Directrice Lucile PIERRARD toujours avec le même enthousiasme suite au départ en congé maternité de Valérie VERZEAUX en novembre dernier.

De plus, la continuité s'est faite en parfaite harmonie avec l'ensemble de l'équipe et du conseil d'administration qui ont apporté leur pierre à l'édifice afin de concrétiser de nouveaux projets pour l'année 2021.

L'achèvement de l'exercice 2020 démontre une nouvelle fois un niveau d'actif bilanciel relativement confortable pour un montant de 298 697 € en 2020, même s'il est inférieur à celui de 2019 de 317 320 €, avec un assainissement des immobilisations tant corporelles qu'incorporelles (16 459 €). Les immobilisations ont été apurées par un nettoyage des brevets et logiciels devenus obsolètes – programme SIRFF abandonné – ainsi que les amortissements attachés à ces valeurs. De nouveaux matériels ont fait l'objet d'acquisition en cours d'année : trois ordinateurs, un serveur, un onduleur et un disque dur pour un montant de 7 414 €. D'autres biens non amortissables – ustensiles de vaisselle – ont été retirés de l'actif du bilan. La fédération a mis en place un nouvel outil Nature'O'Centre qui est un site internet décliné à l'échelle de nos associations présentes dans notre rayon d'action afin d'avoir un dispositif performant et homogène pour les acteurs de la biodiversité en Région Centre-Val de Loire.

La baisse du chiffre d'affaires évoqué précédemment corrobore le niveau des créances en léger fléchissement. Nous bénéficions toujours des subventions de la part de nos principaux partenaires : le Conseil Régional et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne nous accordent toujours leur confiance au travers la Convention verte et l'urgence écologique pour la préservation de la biodiversité. Le plan Objectif climat 2030 témoigne de la compréhension et de l'intérêt actés des communes qui adhèrent à nos thématiques. Concernant la trésorerie,

la situation apparaît toujours solide tant en terme de disponibilités que d'épargne à vue. Le montant de nos avoirs s'élève à 286 460 € contre 303 056 € en 2019.

Nous allons ensemble examiner le passif du bilan : bien qu'obéré par la perte de l'exercice de 12176 €, il reflète une situation encore favorable avec un niveau de fonds propres de 254 471 € en 2020, pratiquement identique à 2019 (259 801 €). Ce qui laisse entrevoir une trésorerie encore largement excédentaire permettant d'éventuellement faire face à certains aléas et qui assure le paiement des charges salariales pour l'exercice 2021 sans en entacher nos disponibilités.

Les dettes fournisseurs s'affichent en légère contraction passant de 29 678 € en 2019 à 23 791 €. Les dettes sociales et fiscales reflètent une situation parfaitement maîtrisée liée à l'échelonnement des recrutements effectués en cours d'année – moindres cotisations URSAFF, MALAKOFF MEDERIC, HARMONIE MUTUELLE (17 939 € contre 25 947 € en 2019). Les produits constatés d'avance pour 2 496 € représentent le montant perçu d'avance sur le projet de coalition transition énergétique et biodiversité.

Nous poursuivons avec les différentes composantes du compte de résultat. Les prestations dispensées reflètent une contraction liée aux différents programmes phyto qui ont été abandonnés au cours du dernier exercice pour les raisons que j'ai évoqué en préambule au rapport financier et que je rappelle ici : à savoir l'obsolescence de la base SIRFF ainsi que les opérations JEVI et jardiniers amateurs. Mais La Région demeure, par ses concours, notre principale source de financement avec un montant de 98 800 € comme l'an passé ; à côté, nous bénéficions toujours des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour 34 928 €, de la DREAL pour 25 608 € malgré des difficultés liées à leur réorganisation interne ; les difficultés rencontrées précédemment devaient s'aplanir en cours d'année 2021. Nous bénéficions toujours du concours de la SNCF RESEAU pour étudier les effets de leur nouvelle gestion sur la biodiversité pour 12 850 €.

Notre Président et l'un de nos administrateurs reversent systématiquement les émoluments perçus au titre du CESER sous la forme de dons. Nous les en remercions très vivement et très chaleureusement de leur participation très active au bon fonctionnement de notre fédération.

Les produits financiers très faibles (302 €) subissent de plein fouet la baisse continue des rémunérations des comptes à vue sur livrets depuis plusieurs années. Une réorientation de l'épargne à vue pourrait être envisagée sur une épargne moins volatile.

En ce qui concerne les charges d'exploitation passant de 310 881 € à 287 754 € qui se sont contractées

corollairement au niveau d'activité observé de 8 %, elles sont majoritairement composées des charges de personnel qui sont le point d'ancrage des charges de structure ; elles représentent 67,59 % contre 66,87 % en 2019. Le ratio est tout à fait éloquent compte tenu de la nature de notre activité. Les charges courantes de loyer 6 051 € ont connu une augmentation peu sensible pour le moment, mais seront appelées à croître fortement au cours du prochain exercice et surtout sur les deux prochaines années. Des solutions sont à l'étude pour occuper d'autres locaux au cours des prochains mois. Toutes les solutions de logement envisagées depuis plusieurs mois ont été écartées et il nous faut repartir sur de nouvelles bases.

Affectation du résultat

Le résultat négatif de 12 176 € devra être imputé sur le niveau des réserves qui demeureront à un niveau tout à fait satisfaisant de 242 000 € après intégration du déficit.

Valorisation du bénévolat

9 bénévoles comptabilisent 989 heures d'actions au bénéfice de la fédération ce qui équivaut à 23825 euros (3X la valeur du smic horaire net soit 24.09 euros de l'heure).

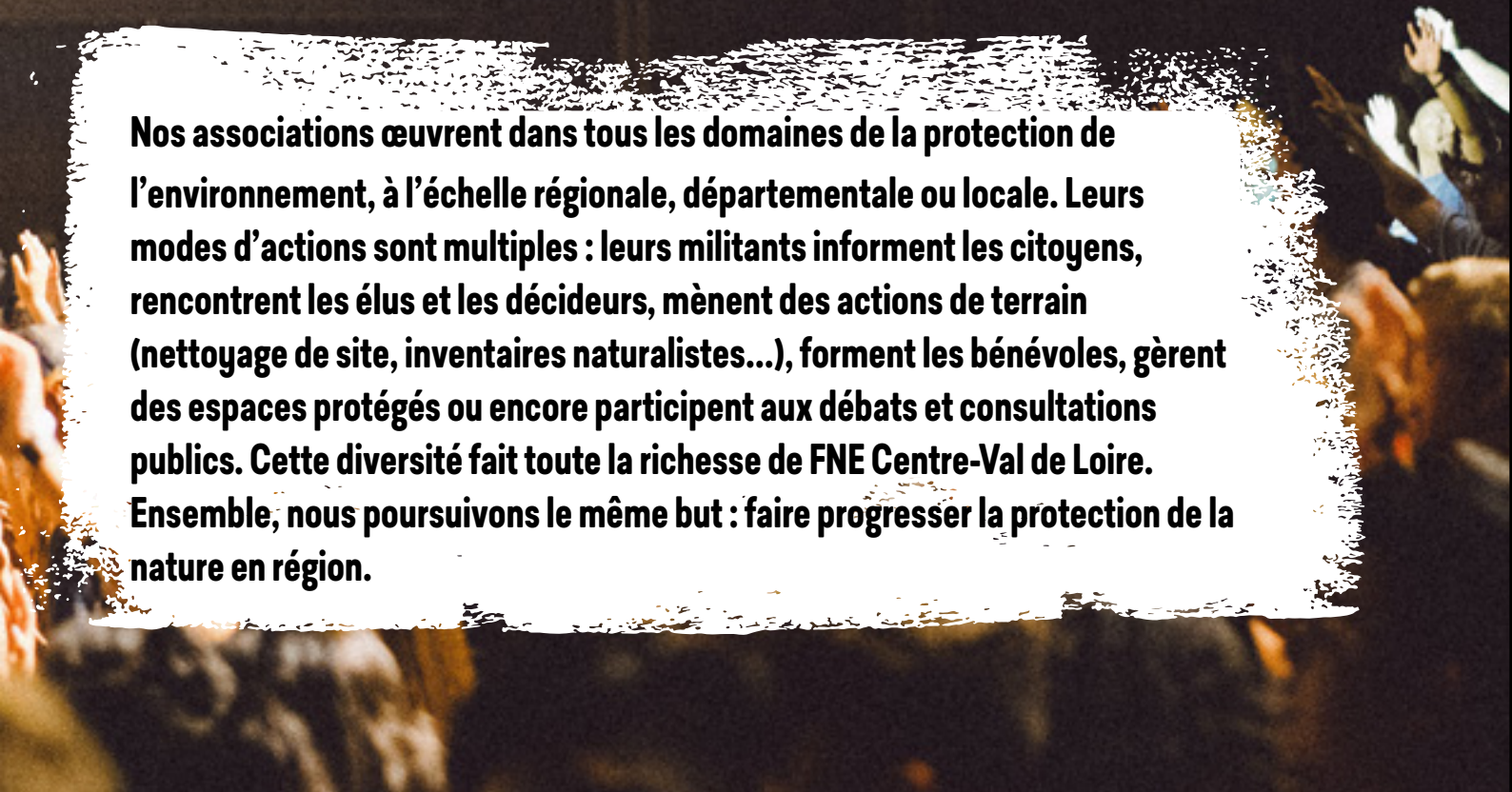
Pour conclure, la situation d'ensemble apparaît encore confortable. Notre fédération, avec l'appui sans faille de notre Président et de notre Directrice, a su entreprendre et mener dans un climat relativement peu propice de nouvelles actions prometteuses pour les années à venir : Objectif climat 2030, Objectif mares inscrit dans le plan de relance et la replantation des haies. Néanmoins, il faudra demeurer très vigilant pour l'obtention des aides régionales notamment dans le contexte de renouvellement de l'exécutif du pouvoir régional dès cette année. L'enrichissement de la base Nature'O'Centre devrait poursuivre son dynamisme actuel. Sur un plan plus personnel, je tiens à associer à la bonne santé de notre fédération, l'ensemble des salariés. La transition entre les salariés partants et les nouveaux recrutements s'est faite dans le meilleur état d'esprit. Les nouveaux recrutements ont été opérés dans des conditions matérielles peu satisfaisantes, mais leurs différents profils concernés ont permis de faire face sans la moindre difficulté aux différentes tâches accomplies.

En ce qui me concerne plus précisément, les relations n'ont été que très peu affectées par ce contexte sanitaire si particulier et ont continué de fonctionner de la meilleure des façons. Je tiens à remercier très vivement plus particulièrement Valérie et Lucile par leur professionnalisme avisé et leur dévouement. Elles m'ont permis d'assurer la continuité à distance de la meilleure des façons.



NOS ASSOCIATIONS EN ACTION

Nos associations œuvrent dans tous les domaines de la protection de l'environnement, à l'échelle régionale, départementale ou locale. Leurs modes d'actions sont multiples : leurs militants informent les citoyens, rencontrent les élus et les décideurs, mènent des actions de terrain (nettoyage de site, inventaires naturalistes...), forment les bénévoles, gèrent des espaces protégés ou encore participent aux débats et consultations publics. Cette diversité fait toute la richesse de FNE Centre-Val de Loire. Ensemble, nous poursuivons le même but : faire progresser la protection de la nature en région.





AVERN

Agir pour réussir sa transition écologique

Avant le premier confinement nous avons proposé 2 films et 2 conférences avec débat dont 'Réussir la transition écologique', le 6 février 2020, animée par Gregory DERVILLE, maître de conférences et chercheur en science politique à l'Université Lille-II et au CERAPS (Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales).



Beaucoup de succès pour cette soirée qui proposait des pistes pour un changement de comportement grâce à un regroupement des acteurs locaux. Dans la salle comble on notait la présence des candidats à l'élection municipale de Dreux...

🔗 <http://www.avern.fr/>



ANEPE CAUDALIS

Un premier Atlas des amphibiens et reptiles d'Indre-et-Loire !

Nouvelle venue dans le réseau FNE Centre-Val de Loire, l'ANEPE

CAUDALIS est une association basée en Indre-et-Loire. Depuis 2011, elle poursuit comme principaux objectifs l'amélioration et le partage des connaissances sur la biodiversité.



En collaboration avec la SEPANT et la SHT, nous avons co-publié en 2020 le 1er « Atlas des amphibiens et reptiles d'Indre-et-Loire ». Grâce au soutien du Département, cet ouvrage est distribué gratuitement à toutes les communes concernées. Outre les prospections naturalistes spécifiquement dédiées, de nombreux inventaires ont contribué à cet atlas et continuent d'être menés par notre structure, notamment via la participation à plusieurs Plans régionaux d'actions ou l'actualisation du réseau départemental des ZNIEFF.

Les projets d'études et de conservation menés en 2020 ont porté en priorité sur les écosystèmes landicoles, qui ont très fortement régressé. Seul 1% des surfaces existantes en 1950 dans notre département sont encore aujourd'hui des secteurs de landes en bon état écologique ! Depuis décembre, en partenariat avec le CNRS-IRBI et le Groupe Mammifère d'Indre-et-Loire, nous participons à un vaste projet international de suivi de la biodiversité (projet Lifeplan).

🔗 <http://www.anepe-caudalis.fr/>



CDPNE

La Trame Noire dans les communes

Après la cartographie des trames vertes et bleues, la détermination des trames noires devient un enjeu pour lutter contre la pollution lumineuse. En effet, les continuités écologiques caractérisées par une certaine obscurité et empruntées par les espèces nocturnes sont également essentielles à l'équilibre de la biodiversité.

Longtemps synonyme de réussite et de modernité, l'éclairage artificiel public s'est rapidement imposé aux communes avec des arguments divers et variés. A l'heure d'un souhait de baisse des consommations d'énergie et d'engagement en faveur du climat et de la biodiversité, il est temps de faire le bilan sur les leviers disponibles pour amorcer ou continuer la transition énergétique sur les territoires.

La Trame Noire s'inscrit dans ce schéma, en accord avec la COP régionale et cumule les points positifs tant pour la facture énergétique de la collectivité que pour le bien-être des citoyens ou encore la biodiversité locale.

Dans ce contexte, le CDPNE propose son expertise aux collectivités locales en analysant le parc d'éclairage public des communes, en établissant un diagnostic écologique et en préconisant des aménagements alternatifs. La sensibilisation des élus et des habitants reste la clef de la réussite pour accompagner la transition de nos modes de vie.

🔗 <http://www.cdpne.org/>



Une chauve-souris en plein jour ? Tout va bien ! Il s'agit d'une reproduction plus vraie que nature faite par LPO Touraine !



CERCOPE

Un inventaire des Coléoptères saproxyliques dans le Perche

L'Espace Naturel Sensible « Vieux bocage du Perche », situé sur la commune du Temple, est un circuit de 6 km jalonné d'une cinquantaine de « trognes ». En collaboration avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher, l'association CERCOPE a débuté en 2020 un inventaire des Coléoptères du site, avec pour objectif de mettre en valeur la richesse de l'entomofaune saproxylique évoluant dans les cavités des arbres. L'utilisation de pièges d'interception aériens et de différentes techniques de prospection complémentaire a permis d'inventorier plus de 500 espèces de Coléoptères, parmi lesquels près de la moitié sont liés au bois mort ou dépérissant.

Le cortège d'Elateridae s'est avéré particulièrement riche, certain taxons présentant une forte valeur patrimoniale (Laccon querceus, Alater ferrugineus, Pedeonius acuticornis, Ampedus cardinalis,

Hypulus quercinus, etc.). Une seconde saison d'inventaire, ciblant cette fois-ci la moitié ouest du parcours, est prévue en 2021.

🔗 <http://cercope.over-blog.com/>



GATINAIS NATURE

Parution de la brochure "Nature et bâti"

Depuis de nombreuses années, l'association « Les Corbeaux Gâtinais Nature » assure le suivi et la protection de la population de chouettes chevêches dans l'Est du Loiret et plus particulièrement dans le Gâtinais. Cette région avait ses champs parsemés de nombreux pommiers jusqu'après-guerre.

Depuis, l'intensification de l'agriculture, avec l'utilisation de pesticides, l'arasage des haies, l'abattage des vieux arbres ont entraîné un déclin assez prononcé de cet animal sympathique.

L'association « Les Corbeaux Gâtinais Nature », afin d'enrayer ce déclin, a depuis, une trentaine

d'années, posé, avec l'accord des propriétaires, des nichoirs à chouette chevêche dans les quelques vergers qui subsistaient.

🔗 <http://gatinaisnature.fr/>



INDRE NATURE

Protégeons les busards !

L'année 2020 les actions de protections busards ont pu être conduites grâce notamment à une possibilité de dérogation pour les actions de protection pour 5 de nos bénévoles (Ann, Régis, Claudine Caroline et Martine). Un petit « Groupe Buzards » d'adhérents et d'adhérentes particulièrement motivé a pu poursuivre sa mission.



NOS ASSOCIATIONS EN ACTION

- 9 nids ont pu être protégés (6 de Busard cendré et 3 de Saint-Martin).
- Cette année c'est donc un total de 15 poussins de Busard cendré et 6 de Busard Saint-Martin à l'envol.

Une année particulière et riche en expériences diverses et rebondissements. La protection de nids, des agriculteurs bienveillants, des couvées sauvées, des jeunes à l'envol, le rapt d'un oisillon qui a pu être sauvé, un busard blessé par un avion, mais soigné et relâché ... Une mission riche en rencontres et émotions.

🔗 <https://www.indrenature.net/>



LOIR-ET-CHER
NATURE

La destruction de barrages de castors sanctionnée par le tribunal Correctionnel de Blois

Il s'agit de la première affaire juridique concernant le castor dans notre département (et sans doute au niveau national). Ces infractions ont été retenues par les gardes de l'ONCFS (Office

Français de la Biodiversité OFB, aujourd'hui), après multiples interventions sur la propriété du prévenu, avec notamment une intervention pendant laquelle les agents de l'OFB ont largement informé l'intéressé sur la nature de l'animal, sa protection juridique, et les mesures qu'il pouvait prendre pour protéger ses peupliers, dont certains avaient déjà été attaqués par les castors.

🔗 <http://www.loiretchternature.org/>

Loiret
Nature
Environnement



LOIRET NATURE
ENVIRONNEMENT

Parution de la brochure "Nature et bâti"

Impulsé par une action de sauvegarde de Martinets à Saint-Jean-de-la-Ruelle, le groupe de bénévoles « Nature et bâti » a vu le jour afin de réfléchir sur comment concilier la biodiversité et le bâti. En 2019, en parallèle d'une rénovation de logements collectifs, une démarche innovante avait conduit à l'installation d'une centaine de nids artificiels, en partenariat avec l'entreprise AFL

FOESSEL en charge des travaux. Au printemps 2020 les premiers nids posés ont été occupés et la reproduction s'y est déroulée normalement.

A l'issue de ce partenariat, une brochure "Nature et bâti - Cohabiter avec la faune sauvage" a été conçue



par LNE et son impression a été financée en partie par l'entreprise créatrice des nichoirs artificiels. Elle est consultable sur le site : <http://www.loiret-nature-environnement.org/nos-projets/biodiversite/nature-et-bati>

Cette brochure doit servir de support aux futures actions de l'association. Des rencontres et prises de contact sont prévues avec les acteurs du bâtiment pour 2021.

🔗 <https://www.loiret-nature-environnement.org/>





LPO TOURAINE

Les nouvelles technologies au service de la protection des chauves-souris !

Difficile de faire bonne presse aux chauves-souris tant les craintes et les peurs irrationnelles à leur égard sont nombreuses. En 2020, les chauves-souris seraient à elles seules à l'origine du Covid19 et de sa diffusion à en croire certains médias, avant que le pangolin ne soit désigné coupable de la situation sanitaire mondiale. Face à ce constat, la LPO Touraine poursuit un engagement de longue date : mieux faire connaître les chauves-souris.

Pour cela, notre association s'est lancée dans la création de figurines en impression 3D en taille réelle. Ce projet innovant a pour vocation de développer des supports pédagogiques avec une dimension scientifique, en se voulant le plus réaliste possible.

Aux côtés de Carol Simonet, modélisatrice numérique et Présidente du Funlab de Tours, cinq espèces de chauves-souris ont été modélisées en taille réelle puis imprimées : les Petit et Grand Rhinolophes, le Grand Murin, la Pipistrelle et l'Oreillard. Delphine Dion, illustratrice a ensuite réalisé la peinture de chacune des figurines. Sept malles comprenant chacune cinq figurines de chauves-souris ont ainsi été remises aux associations partenaires du projet. Petits et grands peuvent désormais apprendre à mieux connaître et protéger cette espèce, dans toute la France. »

<https://www.lpotouraine.fr/>



NATURE 18

Plantons !

A l'occasion des 50 ans de Nature 18, le conseil d'administration a souhaité réitérer une action historique, effective depuis la création de l'association et toujours d'actualité : planter des haies champêtres !



Les haies champêtres ont de nombreux rôles : elles limitent l'érosion des sols, le ruissellement en cas de fortes pluies en favorisant l'infiltration des eaux. Réservoirs naturels de biodiversité, elles sont également des zones relais majeures permettant aux espèces de se reproduire et de se déplacer dans le paysage.

Leur préservation est de ce fait une priorité pour l'association. Nous avons élargi cette action à la plantation d'arbres fruitiers dans le but de créer des vergers communaux qui ont également un intérêt pour la biodiversité et le paysage.

L'association a donc lancé un appel à projet auprès des petites communes (de moins de 1000 habitants) qui cherchaient à mettre en place des actions de plantations

pour leur donner un coup de pouce !

- 24 communes ont répondu à l'appel à projet
- 35 projets ont été déposés
- 12 communes ont été retenues !

<https://www.nature18.org/>



PERCHE NATURE

40 ans d'herpétologie

Depuis 40 ans, Perche Nature agit pour l'environnement et la connaissance de la biodiversité locale. A l'occasion de son anniversaire, vous trouverez très prochainement, sur notre site internet, des articles présentant les actions de l'association entre 1980 et 2020.

L'un de ces articles fera état de 40 années d'herpétologie, par Alain Perthuis et Michel Gervais.

En voici le bilan : nos connaissances recensent 16 amphibiens plus un hybride de triton et 14 reptiles dont 3 tortues allochtones introduites. La moitié des espèces se trouvent menacées au niveau de la Région Centre-Val de Loire (RCentre-Val de Loire)

<https://www.perchenature.fr/>



SEPANT

La SEPANT agit pour la biodiversité en Indre-et-Loire

Via l'initiative MobBiodiv'2020 de L'OFB, la SEPANT, Inpact37 et Terre de Liens soutiennent les «éleveurs de biodiversité» afin de préserver les habitats agropastoraux. Pour limiter l'artificialisation massive d'espaces agricoles ou naturels, la SEPANT a déposé un recours en cours d'instruction afin d'annuler la délibération approuvant le PLUi de la Communauté de communes du Val d'Amboise. Celui-ci autorise des travaux destinés à étendre fortement la zone d'activité de la Boitardière (+ 112 hectares) dont la construction d'un parc photovoltaïque. En partenariat étroit avec les associations CAUDALIS et SHT, la SEPANT a co-publié en 2020 un "Atlas des

amphibiens et reptiles d'Indre-et-Loire". Cette action d'acquisition et de diffusion de connaissances se poursuit par une forte implication dans le plan de restauration et création des mares communales « Mares publiques de Touraine » mis en place par le CD37.

<https://sepant.fr/>



**SOLOGNE NATURE
ENVIRONNEMENT**

Les Syrphes : remarquables bio-indicateurs de la qualité des habitats

Les syrphes, insectes pollinisateurs, font partie de la famille des diptères (mouches) et sont utilisés pour établir une méthode d'évaluation de l'intégrité écologique d'un site pour appréhender son état de conservation. Nous avons

étudié une propriété privée sur la commune de Villeherviers, englobant des prairies et boisements humides connus pour leur richesse spécifique au niveau botanique et pour les odonates (libellules). Ce projet pilote permet une meilleure connaissance de ce groupe d'insectes et d'améliorer les mesures de gestion appliquées, si nécessaire. Après l'identification de 65 espèces de syrphes sur le site, l'évaluation finale n'est pas encore terminée, mais il semble que la gestion exercée soit en adéquation avec la richesse biologique du site.

<https://www.sologne-nature.org/>

Crédits photos :

Photo de couverture : Stéphane LEBRETON

Page 3 : David BECKER

Page 10/11 : Mehdi FEDOUACH

Page 12 : Richard LEE

Page 17 : Damien DUFOUR

Page 18 : Nicolas COMTE

Page 20 : Grand Lyon

Page 21 : Markus SPISKE

Page 24 : Déviation Jargeau

Page 27 : Vincent van Zalinge

Page 28 : Jan MEEUS

Page 34 : Ave CALVAR

Page 41 : Edwin ANDRADE

Page 51 : Thomas MILLOT

Les autres photographies et illustrations proviennent de France Nature Environnement et de ses associations fédérées !



Retrouvez-nous sur
www.fne-centrevaldeloire.org
et sur Facebook